

CONSEIL MUNICIPAL DE FERNEY-VOLTAIRE

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE ORDINAIRE

Mardi 7 novembre 2023 à 19h30

Salle du Conseil municipal

**Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ,
Maire de Ferney-Voltaire**

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué le 30 octobre 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sise Hôtel de Ville à Ferney-Voltaire (01210), sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire, la convocation a été affichée le 30 octobre 2023.

Présents : MMES et MM. RAPHOZ Daniel, UNAL Khadija (sauf les points : 1, 9, 10 et 11), PHILIPPS Pierre-Marie, MOUNY Valérie, LY Chun-Jy, CARR-SARDI Nadia, ALLIOD Christian, MITIS Catherine, t'KINT de ROODENBEKE Etienne, MERIAUX Laurence, BABALEY Balaky-Yem Phoramy, GRATTAROLY Stéphane, GUIDERDONI Jean-Louis, CLAVEL Matthieu, Corinne SABARA, VINE-SPINELLI Rémi, PATRIARCA Jean-François (jusqu'au point 2), MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas, KASTLER Jean-Loup, LANDREAU Christian, FLORES Marie, LACOMBE Dorian (jusqu'au point 9).

Pouvoirs :

Mme LEGER Aurélie	à	M. ALLIOD Christian
Mme MAILLOT Mylène	à	M. LY Chun-Jy
Mme HARS Chantal	à	Mme MERIAUX Laurence
M. BEN MBAREK Ahmed	à	M. RAPHOZ Daniel
M. PATRIARCA Jean-François	à	Mme UNAL Khadija (à compter du point n°3)

Absents : M. CHARVE Jean-Druon
Mme CAMPAGNE Laurence
Mme UNAL Khadija (points : n°1, 9, 10 et 11)
PATRIARCA Jean-François (à compter du point n°3)
LACOMBE Dorian (à compter du point 10)

Secrétaire de séance : M. GRATTAROLY Stéphane



ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03/10/2023.
3. Rapport d'activité et financier 2022 de la société publique locale TERRINNOV.
4. Rapport d'activité 2022 de la communauté d'agglomération du Pays de Gex.
5. Débat d'orientations budgétaires 2024.
6. Convention d'adhésion de la Ville de Thoiry à la carte Ferney passion pour le Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Ferney-Voltaire pour l'année 2023-2024.
7. Attribution de subvention exceptionnelle au Comité Laïcité République (CLR) pour l'organisation des journées de la laïcité les 24 et 25 novembre 2023.
8. Attribution de subvention exceptionnelle à l'Amicale des Anciens Combattants d'AFN de Ferney-Voltaire et environs.
9. Versement de subventions dans le cadre de la Politique de la Ville.
10. Proposition sur les dates d'ouvertures dominicales des commerces de détail de plus de 400 m² pour l'année 2024.
11. Création de toilettes publiques accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) - dépôt des déclarations préalables.
12. Questions diverses :
 - Décisions du maire prises en mois d'octobre 2023 en application de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal).

COMPTE RENDU DES DÉBATS ET DÉLIBÉRATIONS

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Maire annonce la présence de Vincent SCATTOLIN, Président de la SPL TERRINNOV.

Il précise que le conseil municipal est régi par des règles : seuls les conseillers municipaux peuvent intervenir lorsque la parole leur est donnée. Si besoin est, des suspensions de séance auront lieu afin de rétablir le calme.

Jean-Loup KASTLER demande s'il est possible de suspendre la séance juste après la présentation de Vincent SCATTOLIN pour que les associations puissent poser leurs questions. Selon lui, cette approche serait opportune, compte tenu de l'affluence, du manque de transparence dans la gestion du projet, et du désir de certains d'échanger avec Vincent SCATTOLIN. Les citoyens souhaitent profiter de la présence de ce dernier, qui agit presque, selon lui, comme le Maire de Ferney-Voltaire.

Le Maire indique qu'il n'y voit pas d'inconvénient si Vincent SCATTOLIN est d'accord. La durée de cette suspension serait toutefois limitée.

Monsieur Christian LANDREAU sort de la salle et ne prend pas part au vote de ce point. Il sera donc considéré comme absent.

Le Maire ayant énuméré les pouvoirs (Mme LEGER Aurélie à M. ALLIOD Christian, Mme MAILLOT Mylène à M. LY Chun-Jy et M. BEN MBAREK Ahmed à M. RAPHOZ Daniel et Mme HARS Chantal à Mme MERIAUX Laurence), il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Stéphane GRATAROLY est désigné pour remplir cette fonction par 23 voix pour et 2 abstentions (Myriam MANNI et KASTLER Jean-Loup).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 03/10/2023

Christian LANDREAU précise avoir indiqué à plusieurs reprises qu'un membre du conseil municipal ne doit pas être considéré comme s'abstenant lorsqu'il quitte la salle avant le vote. Il souligne que dans les faits, les délibérations, les résultats et les procès-verbaux ne sont pas conformes au Droit.

Le Maire explique qu'il lui a déjà répondu à plusieurs reprises. La Préfecture a été saisie et a confirmé que le conseil municipal agit en conformité avec la loi. Si tel n'était pas le cas, le contrôle de légalité aurait déjà rappelé le conseil municipal à l'ordre.

Christian LANDREAU estime que le contrôle de légalité, lorsque des éléments lui sont communiqués, pense à tort que le Maire et le conseil municipal qu'il anime sont sérieux.

Le Maire indique que les questions que Christian LANDREAU pose à chaque conseil municipal ont été répondues techniquement et juridiquement. Il note toutefois que les éléments apportés ne conviennent pas à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU prend l'exemple de la délibération concernant le congrès des maires de France. Selon lui, le Maire aurait délibérément rajouté une candidate. Il rappelle lui avoir expliqué qu'il n'est possible de modifier une délibération en cours de séance que si la majorité en est d'accord.

Le Maire indique que tel a été le cas.

Christian LANDREAU mentionne qu'il n'a pourtant pas pris part au vote, ce qui signifie que la majorité n'a pas été obtenue. Il insiste sur le fait que la loi n'est pas respectée.

Si Christian LANDREAU n'est pas d'accord avec cette décision, le Maire lui propose de la présenter à Madame la Préfète. Il reste ensuite à voir si elle annulera la délibération ou non.

Christian LANDREAU précise que le but n'est pas de surenchérir, mais de respecter la loi et de ne pas dériver en permanence. Il déplore ce type d'incident, représentatif selon lui du conseil municipal en général. Telle est la raison pour laquelle il refuse de prendre part aux votes concernant l'approbation des procès-verbaux.

Arrivée de Khadija UNAL à 19h39.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du mardi 3 octobre 2023 est adopté par 23 voix pour et 4 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Myriam MANNI, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU).

3. Rapport d'activité et financier 2022 de la société publique locale TERRINNOV

Le Maire propose de donner la parole à la société publique locale TERRINNOV, représentée par Vincent SCATTOLIN qui est accompagné par Gilles BOUVARD, pour présenter le rapport d'activité et financier de 2022. Il indique que les questions seront prises après la présentation, puis une suspension de séance aura lieu afin d'y répondre.

Vincent SCATTOLIN remercie le Maire et les conseillers municipaux pour leur accueil. Il explique que cette année, la présentation du rapport suscite un intérêt particulier, parce qu'elle permettra à la SPL TERRINNOV de répondre aux questions concernant l'opération, au vu de l'actualité. Il rappelle que la SPL TERRINNOV est une société privée à capitaux publics, dont l'actionnaire majoritaire est le Pays de Gex Agglomération (à hauteur de plus de 60%). Les autres actionnaires sont les communes de Ferney-Voltaire, Divonne-les-Bains, Saint-Genis-Pouilly, Ornex, Gex, Prévessin-Moëns, Chevry, et le Département de l'Ain. La gouvernance de la SPL TERRINNOV est issue du Conseil communautaire. Ce dernier désigne des représentants, les communes désignent à leur tour leurs représentants. Ces représentants au sein du Conseil d'administration élisent le président de la SPL, une fonction qu'il assure depuis trois ans.

La SPL TERRINNOV tient le rôle d'aménageur. Elle achète des terrains, les viabilise et les revend pour la réalisation de projets, notamment le projet de la ZAC Ferney-Genève Innovation. Depuis quelques mois, la SPL a la possibilité de réaliser des opérations immobilières, notamment en faveur de la création d'entreprises ou d'équipements à caractère industriel et commercial. Il souligne qu'il s'agit de la raison pour laquelle la SPL TERRINNOV porte le lot B11 Hotspot, un parking proposant des activités économiques, situé au rez-de-chaussée.

Outre la ZAC Ferney-Genève Innovation, les deux autres principaux projets portés par la SPL sont les suivants : un projet d'aménagement du cœur du village de Chevry et un travail d'ingénierie au niveau des réseaux de chaleur. Le Président de la SPL évoque l'ambition de la SPL TERRINNOV de porter les projets liés à la transition énergétique et écologique.

Il présentera l'activité de la SPL TERRINNOV puis l'exercice et le projet de la ZAC Ferney-Genève Innovation.

- Présentation de l'activité de la SPL TERRINNOV

Premier sujet :

Quelques nouveautés de l'année 2022 :

- une évolution législative avec la loi 3 DS ;
- une disposition concernant les sociétés publiques locales: la possibilité d'avoir des actionnaires de collectivités territoriales étrangères ou d'autres groupements pouvant rentrer au capital de la SPL TERRINNOV.

Deuxième sujet :

Le Pays de Gex Agglomération a été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs de la ville durable ». Cela permet de créer un écosystème de démonstrateurs à l'échelle de quartiers, notamment du quartier de la ZAC Ferney-Genève Innovation, dans les domaines présentant des enjeux en termes d'écologie (transition écologique et transition énergétique). Le dossier de l'opération, déposé par l'Agglomération, a été retenu. Dans le cadre de l'opération, des moyens d'ingénierie sont ainsi mis à disposition : 500 000 euros dans un premier temps, puis un accompagnement au niveau de l'ensemble des projets.

Le projet a été retenu pour deux raisons :

- L'opération du réseau de chaleur a été initiée au niveau du périmètre de la ZAC. Cela vise à récupérer l'énergie fatale du CERN pour créer une boucle de chaleur et un réseau tempéré. Cela a ensuite été élargi au niveau de la Ville de Ferney-Voltaire, et notamment des équipements de Ville de Ferney-Voltaire ;
- Un travail a été réalisé pour déboucher sur les filières de matériaux biosourcés, notamment le bois dans l'opération. Les objectifs sont les suivants : permettre à des entreprises locales de fournir en bois ou en matériaux biosourcés les opérateurs ou les promoteurs qui construiront, et travailler avec des instituts de formation, notamment l'Université Savoie Mont-Blanc. Cet appel à manifestation d'intérêt se déploie depuis plusieurs mois au niveau du territoire.

Troisième sujet :

La validation de la déclaration d'utilité publique de la ZAC Ferney-Genève Innovation par le Conseil d'État. Depuis son lancement en 2014, la ZAC gère des contentieux : plus de 100 recours formés contre la ZAC qui sont axés soit sur les aspects juridiques de la déclaration d'utilité publique (cela a été clos cette année), soit sur les indemnités d'éviction, soit sur des opérations de permis de construire. Plus de 95 % des recours formés contre la ZAC ont été gagnés par la SPL TERRINNOV ou par les collectivités ayant défendu les permis. La Ville de Ferney-Voltaire a notamment gagné les recours formés par des opposants aux permis déposés dans le périmètre des opérations.

En juin 2022, la participation de la Confédération helvétique au financement de l'extension du *tramway*, depuis la place des Nations jusqu'au carrefour du Bisou, fait partie des bonnes nouvelles concernant l'opération. Trois arrêts se trouvent dans le périmètre de l'opération. Le montant de l'investissement avoisine les 40 millions d'euros, avec un financement de la Confédération à hauteur de 35 %, en complément des financements de l'opération et des financements de l'État. L'objectif est de mettre, en 2027, le *tramway* à la disposition des habitants de cette partie du territoire du Pays de Gex.

Jean-François PATRIARCA sort de la salle et quitte la séance à 19h50.

En août 2022, l'obtention du permis de construire pour le bâtiment « Hotspot » représente également une nouvelle importante. Il s'agit d'un bâtiment en bois avec quatre niveaux de stationnement pour 450 places environ. Ces places sont destinées aux futurs habitants de la ZAC et aux futurs actifs qui occuperont les locaux d'activités économiques de l'opération, avec un fonctionnement en mutualisation et en foisonnement des places de stationnement.

Le socle du projet intègre la production de chaleur du nouveau quartier, avec une partie du bâtiment dédiée au réseau de chaleur, des espaces de formation et de recherche, un FabLab, des services liés à la mobilité et à la mobilité douce, et un *data center*. Les travaux de construction du bâtiment ont démarré au mois de septembre dernier.

En octobre 2022, deux arrêts de la Cour de cassation ont contesté les recours portés contre l'arrêté de DUP et l'arrêté de cessibilité. Tout ce qui relève de l'ensemble de pouvoirs formés contre l'ordonnance du juge à expropriation a été rejeté par la Cour de cassation. Cette nouvelle permet le démarrage opérationnel du projet. Les deux premiers permis de construire qui ont fait l'objet d'une délivrance par la Ville, de recours et de rejet des recours par les tribunaux administratifs, vont pouvoir être mis en œuvre au début de l'année prochaine.

- Exercices

L'exercice est déficitaire pour l'année 2022, comme pour l'année 2020. Ce déficit s'explique par le décalage au niveau des rémunérations liées aux ventes de terrains. La mécanique renvoie à un processus simple qui implique l'achat de terrains et leur aménagement. Pour ce faire, des emprunts ont été contractés en vue de l'acquisition et de l'aménagement des terrains. Actuellement, la commercialisation des terrains s'effectue via des ventes à des promoteurs. Ces derniers sont chargés principalement de la réalisation de projets immobiliers, axés soit sur des logements pour la partie résidentielle, soit sur des activités tertiaires, comme l'hôtellerie, pour la partie inappropriée à l'habitation en raison de problématiques liées au bruit. Un décalage dans les recettes de commercialisation est observé actuellement, expliquant ainsi les résultats négatifs de la SPL au cours de l'année 2022.

La structure du bilan indique une forte augmentation du stock entre 2018 et 2022. Cela avoisine les 82 millions d'euros, correspondant aux acquisitions de terrains depuis 2014 dans le cadre de la mission qui a été confiée à la SPL par l'Agglomération du Pays de Gex. La situation financière est complexe, avec des charges importantes, une dette s'élevant à plus de 80 millions d'euros et des décalages de recettes. Un travail a été engagé par la SPL pour renégocier les emprunts avec les banques. Face à cette dette, il existe des recettes d'environ 50 millions d'euros liées à l'obtention des permis de construire, à leur purge et à la commercialisation des différents lots.

Aujourd'hui, l'impact sur les frais financiers est important pour l'opération. Vers la fin de l'année 2021 et sur l'année 2022, une remontée significative des emprunts est constatée. Par exemple, un peu plus de 25 millions d'euros d'emprunts, spécifiquement des emprunts du type prêt Gaïa, ont été accordés par la Caisse des dépôts et consignations. Ces fonds ont été destinés à l'acquisition de terrains en vue de la réalisation de logements sociaux. Les emprunts prêts Gaïa sont indexés sur le taux d'intérêt du livret A. Le taux était à peu près à 0,7 % lorsque les emprunts Gaïa ont été contractés. Actuellement, il est à 3 %. L'augmentation des frais financiers liés à l'augmentation des taux d'intérêt représente environ 6,8 millions d'euros concernant le bilan de l'opération pour cette année.

Sous l'égide du Président de l'Agglomération, plusieurs sujets ont fait l'objet d'arbitrages et d'accords entre la Ville de Ferney-Voltaire, l'Agglomération et la SPL Territoire d'Innovation. Les permis de construire déposés avant cet accord ont été retravaillés, compte tenu du décalage de leur obtention. Cela explique qu'à ce jour, les recettes prévues pour solder une partie des emprunts n'ont pas été perçues. Des discussions sont en cours avec les opérateurs bancaires afin d'ajuster à nouveau le montant et l'échelonnement de la dette.

Un retard est également constaté dans les ventes, en particulier pour une vente significative, à savoir le lot PO1-PO2 et la promesse de vente d'Altarea Cogedim. Concernant ce projet, plusieurs niveaux d'information sont à considérer. Tout d'abord, le permis a récemment été confirmé par la Cour de cassation. Par conséquent, le permis est à présent filtré, ce qui signifie qu'il ne peut plus être examiné par le Conseil d'État. Cette confirmation indique que le permis du centre commercial est actuellement valide.

En second lieu, Altarea Cogedim a informé, à la fin de l'année dernière, de sa décision de ne pas poursuivre la promesse de vente conclue avec la SPL. Cette décision découle de plusieurs facteurs, notamment une évolution dans les foncières commerciales post-Covid, la volonté de réduire les charges d'exploitation liées au projet déposé, et un changement de stratégie du groupe Altarea Cogedim. À la fin de l'année dernière, Altarea Cogedim a exprimé cette évolution à travers trois niveaux, impliquant également une demande de remboursement des garanties à première demande, soit 10,5 millions d'euros déposés au moment de la signature de la promesse de vente. Cette situation a conduit à un litige devant les Tribunaux de commerce, où la position unilatérale d'Altarea Cogedim a été contestée. Deux Tribunaux de commerce ont été saisis (l'un à Brest et l'autre à Lyon), mais un seul a donné raison à la SPL qui a dû procéder au remboursement.

Des poursuites judiciaires seront engagées à l'encontre d'Altarea Cogedim. À la demande de l'Agglomération du Pays de Gex, un travail sera réalisé par la Ville et la SPL pour redéfinir une programmation concernant le lot PO1-PO2. L'objectif est de déterminer les intentions de l'Agglomération et de la Ville pour cet emplacement, notamment de définir un programme équilibré. Dans le cadre de ce processus, un nouvel opérateur sera sollicité, ce qui entraînera un décalage entre la recette attendue d'Altarea Cogedim et la future recette espérée pour 2026.

Vincent SCATTOLIN note que la conclusion du projet Altarea Cogedim a suscité diverses émotions (de la joie pour certains). Il explique qu'avec ou sans cette affaire, la situation financière actuelle de la SPL serait la même, car le recours formé contre le permis de construire n'est arrivé que récemment.

Dans la perspective de redévelopper ce projet, des efforts seront déployés pour trouver rapidement un nouvel opérateur, suivis de la contractualisation, du dépôt d'un nouveau permis de construire, et de l'espoir que le projet sera mené à terme. L'objectif est d'achever la vente ultérieurement, générant ainsi des recettes pour poursuivre les aménagements au niveau du terrain, et honorer les engagements pris avec les différents partenaires.

Sous l'égide du Président de l'Agglomération, un accord a été conclu quant aux questions de stationnement, un sujet majeur pour la Ville de Ferney-Voltaire, notamment en ce qui concerne l'augmentation du nombre de places de stationnement par logement. Cette décision a un impact direct sur le bilan de l'opération.

Pour la première fois cette année, un CRAC en déficit a été présenté. Il conviendra de le compenser à terme par une participation du concédant si le déficit persiste à la fin de l'opération en 2032.

Fin de la présentation de Vincent SCATTOLIN.

Le Maire précise à Christian LANDREAU que la parole ne lui a pas été accordée et que l'intervention de Vincent SCATTOLIN entre dans le cadre de la séance du conseil municipal. Il donne ensuite un premier avertissement à Christian LANDREAU.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE remercie Vincent SCATTOLIN pour sa présentation. Il indique que la question du financement par la SPL des équipements publics associés à l'activité économique et aux logements n'a pas été abordée. Il évoque le *tramway*, et souligne qu'il est préoccupé par les décalages fréquents dans les calendriers. Il s'enquiert des implications en termes d'équipements publics, notamment pour des infrastructures, telles que l'école et le gymnase. Le *tramway* n'affiche actuellement aucun décalage et aucun retard dans les bilans prévus pour 2027. Il soulève la question du financement, notamment à la lumière des remarques de la Chambre régionale des comptes concernant la décorrélation des budgets du *tramway* et de la ZAC. En conclusion, il demande des éclaircissements quant aux mesures prises pour garantir l'arrivée du *tramway*, indépendamment des aléas de l'ancien projet Altarea Cogedim.

Vincent SCATTOLIN rappelle qu'une recette de 65 millions d'euros était attendue de la part d'Altarea Cogedim. Le budget de l'opération initiale prévoyait déjà une recette aux alentours de 40 et 45 millions d'euros pour le lot PO1-PO2. L'objectif est de retrouver à minima le même niveau de recettes, après le lancement d'une nouvelle consultation.

La validation du programme des équipements publics réalisé par l'Agglomération du Pays de Gex et la Ville de Ferney-Voltaire en 2014 ou en 2015 a été basée sur le premier bilan. Actuellement, les engagements quant au financement des équipements publics ne sont pas remis en question.

Vincent SCATTOLIN explique que la SPL a honoré son engagement consistant à financer la médiathèque de Ferney-Voltaire pour un million d'euros, malgré l'absence de recettes conséquentes au niveau du budget de l'opération. Il ajoute que le financement a été réalisé dans les délais et que la SPL continuera à assumer ses engagements concernant les financements prévus pour les équipements publics. Il souligne qu'il s'agit d'une obligation contractuelle. Il évoque ensuite une rediscussion en cours avec la Ville, orchestrée sous l'égide de l'Agglomération, en réponse à une demande quantitative et programmatique de la part de la Ville concernant les équipements publics. Cela représente, selon lui, un autre volet à prendre en considération dans cette démarche.

Outre les recettes attendues, une partie des équipements publics devaient également être financés par la dette, liée et remboursée par les ventes.

Concernant le *tramway*, l'engagement d'une partie du financement est maintenu, sachant qu'il correspond à la thématique de l'aménagement des espaces publics. D'autres financements sont à trouver auprès des partenaires complémentaires afin de compléter les participations de la Confédération helvétique, de l'État et de l'opération à la ZAC. Le Président de l'Agglomération, le Président de la SPL et le Maire de Ferney-Voltaire travaillent actuellement sur ce sujet pour que le bouclage financier de l'opération puisse se réaliser dans les meilleurs délais et pour que le calendrier puisse être respecté.

Le Maire précise avoir demandé l'actualisation des coûts des équipements publics, puisque la Chambre Régionale des Comptes rappelle que les prix de 2023 et de 2024 ne sont plus les mêmes que ceux en

2014. En guise d'exemple, il mentionne que le coût moyen d'une classe d'école s'élève désormais à 900 000 euros.

Jean-Loup KASTLER fait savoir à Vincent SCATTOLIN qu'il a assisté à plusieurs discours de ce dernier lors des inaugurations de projets qui se sont soldés par des échecs. Il mentionne le projet de mise en bouteille de l'eau de Divonne-les-Bains. Il déplore que la méthode divonnaise soit transposée à Ferney-Voltaire, un autre échec avec un bilan qu'il trouve catastrophique. Plusieurs personnes présentes ce soir pensent que Vincent SCATTOLIN, le Président de la SPL, aurait été limogé depuis longtemps s'il travaillait dans une société privée et qu'il ne faisait pas partie de l'actionnariat majoritaire en tant que membre de l'Agglomération. Il estime que son maintien à la présidence nuira à la crédibilité de la société publique locale lorsque le projet sera relancé et présenté à d'autres acteurs, du fait de son manque de compétences dans ce domaine. Il lui conseille de démissionner pour le bien de la SPL. Jean-Loup KASTLER dénonce un comportement qu'il trouve autocratique. Il rapporte que Vincent SCATTOLIN organiserait des réunions publiques « factices » lors desquelles seraient conviés des citoyens triés sur le volet, des élus locaux le soutenant et la presse, dans le but d'inaugurer certains projets. Jean-Loup KASTLER indique que lorsqu'il a été informé de ces réunions, notamment celle du 26 octobre concernant le réseau de chaleur, Vincent SCATTOLIN aurait interdit à la presse d'échanger avec lui. À Ferney-Voltaire, Vincent SCATTOLIN est l'invité des Ferneysiens, et en tant que Président de la SPL, il se doit d'être au service des Ferneysiens. Il indique que Vincent SCATTOLIN a oublié de mentionner que la ZAC était inscrite dans une chronologie qui est censée éviter aux Ferneysiens de subir des catastrophes importantes. Cette chronologie prévoyait initialement la construction d'un centre commercial géant, dont les conséquences sur l'environnement de la Commune étaient considérées comme catastrophiques. Le financement des infrastructures dépendait du grand centre commercial. Il a été indiqué dans la presse qu'un tramway avait déjà été construit en 2020. De même, un réseau de chaleur était supposé être établi. Cependant, un quart du financement manque actuellement. Il ajoute que l'idée était également d'avoir des écoles et des gymnases avant l'arrivée de la population, mais en réalité, ils ne seront pas achevés à temps. Jean-Loup KASTLER estime que Vincent SCATTOLIN est responsable de tous ces éléments. Selon lui, plusieurs personnes présentes ce soir se réjouissent que ce projet soit un échec. Le permis de construire a été validé, mais le promoteur est parti, laissant le projet à l'abandon au milieu d'un champ de ruines. Il précise que le centre commercial, jugé complètement catastrophique d'un point de vue écologique, aurait coûté très cher aux Ferneysiens. Il s'enquiert des garanties ou garde-fous pour faire en sorte que ce projet qu'il juge catastrophique ne soit pas remplacé par un projet encore pire pour la Commune. Il reproche à Vincent SCATTOLIN de ne pas avoir écouté les citoyens et de ne pas avoir fait preuve de démocratie. Il lui demande comment seront financées les infrastructures publiques face à l'échec du centre commercial.

Vincent SCATTOLIN ne pensait pas qu'il allait se faire insulter ainsi en participant à ce Conseil municipal. Il n'est pas le Maire de Divonne-les-Bains, mais il était un conseiller communautaire élu au suffrage universel. À ce titre, il a donc été également élu Président de la SPL. Cependant, il précise qu'il ne s'accroche nullement à son siège de Président de la SPL. Il serait prêt à l'abandonner s'il estimait cela nécessaire ou que cela lui était demandé. Il ne s'agit pas de son projet, mais de celui de la ZAC Ferney-Genève Innovation. Le projet a été voté par une majorité en 2013 et prévoyait la réalisation d'une surface commerciale de 40 000 m², passée à 65 000 m².

Il serait faux d'affirmer que tous les équipements publics ne pourront pas se concrétiser, notamment le réseau de chaleur, sous prétexte que le centre commercial n'est pas réalisé. Il mentionne la somme de 65 millions d'euros sur un budget de 280 millions d'euros. Il indique que les premières recettes attendues à ce jour ne sont pas celles du centre commercial, mais celles des logements.



Il mentionne que les deux promesses qui ont été réitérées pour la création de logements ou d'espaces de coliving permettant de répondre à une partie des logements attendus pour des salariés du territoire vont pouvoir être réalisées. Le projet est bâti sur des recettes liées à l'habitation et aux logements. Il s'agit à peu près de 800 logements au niveau de la partie « Paimbœuf ». Tel est également le cas pour la partie « Très-la-Grange ».

Concernant les surfaces d'activités économiques, un projet économique situé le long de la route de Colovrex est en cours de réalisation. Les recettes sont attendues pour financer une partie des engagements concernant les projets d'équipements publics.

Il reconnaît que les recettes du centre commercial sont décalées dans le temps, mais estime que les futures recettes de ces terrains seront disponibles à partir de 2026-2027 pour un programme à déterminer par l'Agglomération et la Ville de Ferney-Voltaire.

Il rappelle que la SPL agit sur demande et sur commande de l'Agglomération du Pays de Gex, qui a décidé d'intervenir au niveau du périmètre de la ZAC, notamment concernant cette partie de Ferney-Voltaire. Les consignes de l'Agglomération sont claires concernant les actions à mener par la SPL au niveau de ce territoire et chaque décision prise quant à la modification du programme fait l'objet d'une délibération du Conseil communautaire. Il faut savoir que le Conseil communautaire est composé de personnes élues par les citoyens. Il ajoute que leur mandat leur confère une légitimité d'action jusqu'à la prochaine élection. Aussi, les citoyens, les élus et les professionnels présents lors de la réunion publique portant sur les réseaux de chaleur ont été invités par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et non par la SPL. La structure environnementale de la région souhaitait mettre en avant le projet auprès des professionnels pour qu'ils puissent voir comment des sondes ont été mises en place dans le terrain. D'ailleurs, il demande à Jean-Loup KASTLER de partager le fond de sa pensée pour clarifier ses reproches, en ajoutant qu'il était présent et qu'il a pu constater le développement du réseau de chaleur, malgré l'arrêt du projet Altarea Cogedim.

Pierre-Marie PHILIPPS se réjouit que les élus de Ferney-Voltaire soient associés à la réflexion concernant le sort du lot PO1-PO2, initialement prévu pour le centre commercial. Il soulève l'urgence concernant un sujet qui lui tient à cœur : le cinéma. La difficulté des relations avec David MARGUIN doit être résolue grâce à un retour au dialogue. Il explique que le bâtiment connaît des problèmes d'étanchéité et s'avère être une passoire thermique. Il est nécessaire de lui redonner du lustre. Une action est à mener au sein du quartier pour restaurer l'attractivité perdue au fil des années, notamment à cause de la disparition du restaurant. Ces commerces entretenaient une synergie avec le cinéma. Il propose de créer des places de parking supplémentaires au niveau du terrain en gravier, de revoir l'éclairage de la zone et de mettre en place des commerces temporaires en synergie avec le cinéma. Il demande au Président de la SPL de faire un point de situation concernant ce sujet.

Vincent SCATTOLIN revient sur l'historique avant de faire un point de situation. Il indique que la SPL a accompagné le cinéma Voltaire depuis 2015, grâce à des travaux réalisés au niveau du bâtiment. Elle l'accompagne également dans son projet de déménagement et d'extension pour passer de trois salles, pour environ 400 fauteuils, à un multiplex de huit salles, pour environ 1 000 fauteuils. La SPL l'a soutenu financièrement lors des travaux d'études et lors des dépôts des CDAC et CDACi. Selon lui, accompagner un acteur culturel essentiel du territoire est important. Il ajoute que le cinéma était un acteur incontournable dans la consultation pour le centre commercial, et qu'aucun des opérateurs ne pouvait travailler avec une autre enseigne de cinéma. La mise en place d'une salle de cinéma provisoire est prévue, le temps des travaux. Le permis a été obtenu.

Les activités du secteur de la Poterie ont connu des difficultés dues aux travaux d'aménagement de la route pour l'arrivée du BHNS, et aux travaux de démolition et de réaménagement des voiries. À cela s'ajoutent les difficultés liées au cinéma post-Covid. La SPL a commencé à cesser progressivement les activités économiques dans le secteur de la Poterie, notamment au sein du bâtiment où se situe le cinéma. Vis-à-vis d'Altarea Cogedim, la SPL est obligée de libérer de l'espace.

La SPL est propriétaire d'un bâtiment vétuste sur lequel des travaux ont été proposés. Cela permet de pérenniser le secteur du cinéma dans l'attente d'une solution permettant de procéder à son déménagement. Le Président de l'Agglomération a réuni la Ville, la SPL et le gestionnaire du cinéma pour trouver une solution. Deux options ont été avancées: l'arrêt de l'activité, d'une part, et un engagement de la SPL à réaliser plus de 350 000 euros de travaux d'amélioration de la zone (éclairage, places de stationnement et activités économiques complémentaires), d'autre part. Le gestionnaire du cinéma souhaite faire valoir son droit d'éviction, et se faire indemniser. La SPL est favorable à la seconde option pour pérenniser l'activité à cet endroit, mais le gestionnaire doit l'être également.

Pierre-Marie PHILIPPS mentionne que le dénouement de cette situation peut durer plusieurs années, et recommande un retour au dialogue. Il explique que l'activité sera maintenue en attendant un jugement, et encourage la SPL à déployer des efforts supplémentaires en faveur d'un dialogue.

Vincent SCATTOLIN acquiesce, mais précise que le dialogue doit avoir lieu dans les deux sens.

Le Maire souligne avoir rencontré David MARGUIN la semaine dernière. Il estime que David MARGUIN est favorable à un retour au dialogue. Il rappelle que le bâtiment était en ruine et voué à la démolition lorsque la Commune de Ferney-Voltaire l'a acquis. Avant sa cession à la SPL, d'importants travaux ont été réalisés pour maintenir l'intégralité de l'activité. Le Maire explique qu'il n'est pas évident de réaliser des travaux au niveau d'un bâtiment dont la démolition est prévue.

Myriam MANNI demande au Président de la SPL les raisons pour lesquelles les élus de l'opposition n'ont pas eu accès au compromis de vente d'Altarea Cogedim après sa validation par la CADA. Dans ces conditions, les élus de l'opposition doutent des chiffres communiqués par Vincent SCATTOLIN. Elle mentionne que ces chiffres datent de 2022 et qu'ils ne sont plus d'actualité au mois de novembre 2023. Elle s'enquiert des chiffres actualisés.

Le Maire rappelle qu'il s'agit du rapport d'activité de 2022. Il indique en revanche que Vincent SCATTOLIN pourra compléter les données.

Myriam MANNI s'enquiert des conséquences financières de l'abandon du projet vis-à-vis de la dette. Elle souhaite connaître l'entité qui en subira les conséquences et les chiffres exacts, sachant que Ferney-Voltaire compte 125 actions, soit 5 %.

Vincent SCATTOLIN souligne que le projet ZAC n'est pas abandonné.

Myriam MANNI mentionne l'absence de promoteurs à l'heure actuelle.

Vincent SCATTOLIN le réfute. Il explique que le projet ZAC s'étend sur 65 ha et qu'il ne dépend pas uniquement d'Altarea Cogedim. Les projets au niveau du périmètre de la Poterie sont annulés, mais sur Paimbœuf, des promoteurs prennent en charge chaque lot. Cela représente 50 millions d'euros de recettes. Il déplore les « fausses informations » qui créent des suspicions et des doutes chez les citoyens. Il mentionne que le projet ZAC est maintenu, même si un opérateur ne souhaite plus construire le centre commercial. En outre, il explique que le Conseil d'administration de la SPL a connu

des problèmes de fuite d'informations et a porté plainte pour diffusion de la promesse de vente. Les règles de bienséance interdisent la diffusion des documents travaillés en Conseil d'administration. Telle est la raison pour laquelle la SPL ne les a pas transmis aux élus de l'opposition. Toutefois, ils ont eu accès à l'ensemble des chiffres concernant cette promesse de vente.

Myriam MANNI mentionne qu'ils n'ont eu accès à aucun document.

Le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'un dialogue.

Vincent SCATTOLIN signale une augmentation de la dette, portant le montant total à 90 millions d'euros, intérêts inclus.

Myriam MANNI rappelle sa question concernant les 5 % de parts de la commune.

Vincent SCATTOLIN explique que l'Agglomération assume le risque majoritaire. Il rappelle que l'opération a été confiée à la SPL par l'Agglomération du Pays de Gex, dans le rôle du concédant. L'Agglomération est appelée à combler les déficits. Elle cautionne une partie des emprunts de la SPL et est prioritairement responsable en cas de bilan déséquilibré.

Nicolas KRAUSZ souhaite soulever trois points. Le premier concerne le terrain vague à l'entrée de Ferney-Voltaire qui, selon lui, fait honte aux habitants. Il demande combien de temps les Ferneysiens devront encore supporter la vue de ce terrain. Le second point est lié à l'écologie. Il déplore la mise en chantier des champs à Paimbœuf et à Très-la-Grange, qui étaient des espaces naturels pertinents dans une agglomération dense avec une importante circulation. Il déplore le fait que le premier bâtiment érigé concernera un parking et explique que cette image est représentative de cette SPL. Certaines personnes présentes dans la salle subissent directement des nuisances liées aux chantiers. Le troisième point concerne un problème de gouvernance. Dans la presse et en commission, il met l'accent sur la divergence d'opinions entre le Maire et la SPL. Il rapporte les propos de Daniel RAPHOZ aux Gessiens le 14 septembre: *« La SPL a dicté ses conditions et développé son projet, sans tenir compte des remarques. Elle a vidé de sa substance économique ce secteur, que ce soit de l'un des plus gros restaurants du Pays de Gex ou des garages qui fonctionnaient. L'objectif de la Municipalité est désormais d'être meneuse des opérations. Il faut reconstruire un nouveau projet, mené par la Ville. »* Nicolas KRAUSZ constate que la Ville est majoritaire et qu'aucune intention d'associer les citoyens n'a été manifestée, malgré ses nombreuses demandes en commission. Les habitants se sont mobilisés et ont fait appel à des personnes compétentes, comme des architectes, pour construire un projet alternatif, or ils ont été ignorés par le Maire et par le Président de la SPL.

Il estime qu'un choc de gouvernance au sein de la SPL est nécessaire. Il rapporte qu'au sein du comité « urbanisme », la majorité « s'amuse » à refuser des permis de construire, et que Patrice DUNAND s'en est plaint lors d'un interview pour un magazine genevois.

Deux permis de construire pour deux immeubles ont été refusés lors de la dernière commission. Pourtant, Daniel RAPHOZ se plaint du manque de recettes.

Le Maire indique que refuser des permis de construire ne « l'amuse » pas. Il rappelle que les permis sont refusés, à cause des défauts, et que cela s'avère nécessaire face au nombre de recours concernant les autorisations d'urbanisme à Ferney-Voltaire. En citant l'exemple d'une association qui travaille sur le chemin de la Brunette, il explique que la Ville doit se montrer vigilante puisque chaque procès présenté à la Cour de cassation est coûteux.

Le Maire souligne le caractère collectif des décisions prises par la commission, dont fait partie Nicolas KRAUSZ. Il affirme qu'il soutient les avis défavorables émis par la commission, et il trouve inappropriée l'idée selon laquelle il « s'amuserait » à refuser des permis de construire. En outre, il précise avoir relu la délibération de 2013. Au sein de l'association Riposte siègent des personnes qui ont voté pour ce projet. Il rappelle que ni lui ni Christian LANDREAU n'ont voté pour ce projet. Il invite les personnes présentes à faire attention aux propos des uns et des autres.

Le Maire précise que les règles de l'urbanisme sont strictes et qu'il n'est pas rare que les projets échouent, malgré le soutien de la Ville. La Commune se trouve toujours devant les tribunaux concernant le projet sur le chemin de la Brunette. En ce qui concerne la gouvernance du projet, il mentionne que la Ville doit être impliquée. Un compromis a été trouvé avec l'Agglomération et une réunion se tient tous les mois pour discuter des projets. Le Maire souligne que l'intégration de la culture et des projets culturels est souhaitée par la majorité, mais cela reste à voir avec le temps.

Plusieurs projets portant sur l'économie existent dans ce secteur. Le Maire indique que certains ont été réalisés, et que d'autres le seront aussi, en évoquant l'exemple de la dépollution. Le Maire mentionne qu'il n'est pas en conflit avec la SPL, mais à peu près 85 % des autorisations d'urbanisme à Ferney-Voltaire sont attaquées. En 28 ans de collectivité, il souligne avoir appris à collaborer avec de grandes sociétés, comme Altarea Cogedim, et ce, dans l'intérêt de la Ville.

Concernant l'artificialisation des sols, Vincent SCATTOLIN rappelle que ces terrains étaient constructibles depuis les années 1980. Actuellement, la zone a été identifiée comme un lieu de densification de la Ville de Ferney-Voltaire lors du PLU d'avant 2014. Face aux accusations « d'hérésie écologique », il rappelle que l'un des axes du projet consiste à travailler sur la mobilité décarbonée et sur les règles de stationnement qui sont plus contraignantes que dans les autres territoires du Pays de Gex. L'autre axe consiste à avoir le minimum de places de stationnement en sous-sol, sous chaque immeuble, de manière à ne pas descendre profondément dans la nappe et à ne pas excaver une quantité importante de terre. La terre excavée devra être utilisée au niveau des espaces déjà construits. Des parkings mutualisés seront créés dès le départ de l'opération, pour permettre aux occupants des logements disposant de plus d'une voiture de bénéficier d'une place de stationnement. Ces places de stationnement pourront aussi être utilisées par les occupants des futurs bureaux. Vincent SCATTOLIN rappelle qu'il ne s'agit pas du premier bâtiment de l'opération. Le premier qui est en cours de construction se situe le long de la route de Colovrex. Il s'agit de bâtiments d'activités permettant également de reloger une partie des activités initialement situées au niveau du secteur de la Poterie. D'ailleurs, le parking représente un équipement nécessaire à la stratégie de mobilité mise en place depuis le départ.

Concernant les remarques concernant la gouvernance, il rappelle que le Maire a été clair quant à sa vision de l'opération, et à la manière dont elle pourra évoluer. Pendant les six dernières années, tel n'a pas été le cas, mais désormais, cela est possible grâce à l'implication du Président de l'Agglomération du Pays de Gex. Le stationnement constitue l'un des premiers éléments qui le prouvent. Aussi, Vincent SCATTOLIN évoque une modification de la stratégie de stationnement, avec une évolution du nombre de places de stationnement pour répondre aux attentes de la Ville de Ferney-Voltaire. Il explique que les permis de construire sont travaillés avec les opérateurs et les services de la Ville, mais la commission, par le biais du Maire, reste souveraine quant à leur délivrance. Il est nécessaire d'améliorer le travail du promoteur de la Ville concernant les aspects réglementaires afin de fluidifier l'instruction des permis et la décision des commissions.

Concernant l'aménagement provisoire du terrain à l'entrée de la Ville, des discussions sont en cours entre la Ville, l'Agglomération et la SPL. Vincent SCATTOLIN déplore que cette vue marque l'entrée de la Ville, malgré la somme importante déployée pour retravailler l'espace public. Il mentionne que cet endroit a été en partie transformé par l'aménagement de l'arrivée du bus, et qu'il n'est pas question d'y laisser les amas de terres encore longtemps.

Rémi VINE-SPINELLI souligne qu'il est ravi d'assister à un Conseil municipal avec autant de personnes, et mentionne qu'il croit plus en la démocratie participative qu'en la démocratie électorale. Il précise qu'il existe plusieurs formes de démocratie et le fait de ne pas avoir la même définition de ce terme ne doit pas être source de divergences. Il souligne être étonné chaque année lors de la lecture du rapport d'activité de la SPL, et il se sent à l'écart des éléments présentés. Il explique qu'en prenant le vélo presque tous les jours, il a l'impression de risquer sa vie. Il note une évolution grâce à la mise en place de bandes cyclables, mais il déplore la présence d'un panneau de signalisation gênant la circulation des cyclistes. Il se pose finalement des questions quant au respect des individus qui vivent au niveau du territoire. La forme du rapport lui donne l'impression de ne pas habiter dans la même Ville. Le fond du rapport présente des aspects qui lui semblent problématiques.

Il rappelle avoir posé des questions qui ont été laissées sans réponses concernant les îlots de chaleur, deux ou trois ans plus tôt ainsi que les modalités de financements du P+R. Il ignore si des réflexions ont eu lieu sur le sujet. Malgré les plans dont il dispose, il trouve que plusieurs éléments concernant la circulation sont incompréhensibles. Les carrefours lui semblent dangereux et il ignore si un P+R sera présent près du terminus du *tramway*. Il remercie Vincent SCATTOLIN d'avoir parlé de l'année 2023, sachant qu'il a l'impression que l'année 2022 est bien loin derrière lui et que plusieurs éléments ont dû évoluer depuis. Bien que l'entreprise ALTAREA ait engendré d'importants frais, la SPL part du principe qu'il sera possible de reproduire la même démarche avec d'autres opérateurs. Il déplore que malgré les modifications de certains éléments pour certains projets, les démarches ne changent pas et ne permettent pas d'avancer.

Aussi, il est surpris de l'incapacité qu'a la SPL à comprendre ce que ALTARIA a compris elle-même.

Vincent SCATTOLIN confirme qu'un P+R est prévu au terminus du *tramway*. Il ne se souvient pas du nombre exact de places, mais il indique qu'il se situe entre 300 et 500. À terme, l'ouvrage se fera en silo ou en superstructure. Le parking possédera plusieurs niveaux. Une partie du P+R sera financée à travers le *tramway*, et d'autres financements sont à trouver. Vincent SCATTOLIN explique qu'il existe un projet définitif et des étapes provisoires pour la réalisation du P+R. Si le parking relais est réalisé jusqu'à son terminus en 2027, un parking provisoire sera mis en place près du terminus. Il s'agira vraisemblablement d'un aménagement de surface puisqu'il est peu probable que tout le secteur de Paimbœuf soit réalisé en termes de logements, d'équipements ou de bâtiments pour l'activité économique en 2027. À son arrivée, le *tramway* desservira une partie des habitants du futur quartier de Ferney-Voltaire et au-delà, d'où la nécessité d'un stationnement temporaire à cet endroit.

Gilles BOUVARD explique qu'une partie des réponses concernant les îlots de chaleur ont déjà été apportées via la présentation de la stratégie de stationnement. L'idée consiste à limiter le stationnement sous les îlots pour avoir des espaces verts au niveau des lots cessibles les plus importants. Ces espaces seront ensuite mis en relation avec toute la trame verte développée au niveau de l'ensemble de l'opération. Cela permet d'avoir ces circulations qui participent au corridor biologique. Il ajoute qu'un travail important, conduit avec l'HEPIA et le Contrôle Genève, a été réalisé au niveau du *tramway*, notamment en ce qui concerne sa végétalisation. Différentes planches sont

testées pour que le *tramway* limite les éléments de l'îlot de chaleur. Comme présenté une fois lors d'une commission consultative, il existe trois niveaux de mobilité à l'intérieur du quartier. La SPL l'a également présenté plusieurs fois à l'association APiCy, qu'elle rencontre régulièrement pour discuter des aménagements de pistes cyclables. Les trois niveaux se présentent comme suit :

- Un niveau pratiquement domestique, puisque toutes les rues de l'opération sont distribuées par des bandes cyclables ;
- Deux véloroutes qui distribuent l'opération : la véloroute Ferney-Voltaire – Gex qui se raccorde à travers la douane ;
- Le prolongement de l'axe réalisé actuellement sur la Rue de Meyrin. Cela sera prolongé le long de la RD35.

Le Maire précise que le passage de la douane jusqu'au rond-point du Jura est dangereux pour les cyclistes. La visibilité y est faible le soir et durant la saison des pluies. Des solutions d'éclairage ainsi que des protections pour les cyclistes et les piétons doivent être mises en place.

Christian LANDREAU donne raison au Maire. En 2013, Daniel RAPHOZ et lui-même étaient élus de l'opposition et n'avaient pas soutenu ce projet. Daniel RAPHOZ a évolué et signe désormais les permis de construire. Christian LANDREAU précise ne pas avoir évolué dans la même direction. Il mentionne que Daniel RAPHOZ est devenu Maire, comme tant d'autres, en trompant un tant soit peu les Ferneysiens. Il explique à Nicolas KRAUSZ qu'il est devenu difficile pour lui de contester ce qu'il défendait à l'époque. Selon lui, Nicolas KRAUSZ n'a pas à demander la démission de Vincent SCATTOLIN, sachant que tous les dirigeants du Pays de Gex sont solidaires et se font des faveurs. Il note une certaine collusion entre la SPL et l'Agglomération. Il déplore une relation privilégiée entre les deux entités. L'Agglomération joue un rôle au niveau des communes, mais le travail incombe à la SPL. En outre, il rapporte que la Commune de Ferney-Voltaire fait partie des plus denses du pays. Pourtant, elle ne compte qu'une voix sur 45 en Conseil d'administration. Il estime que les Ferneysiens ne sont même pas maîtres chez eux et se demandent souvent ce qu'ils font en Conseil municipal. La Ville est en travaux depuis 2012 – 2013. Tout a été chamboulé et il n'est pas évident de traverser la Ville. Cette dernière a même été coupée en deux pour un projet de BHNS qui ne correspond plus à la configuration d'origine. La Ville a dépensé une somme importante pour construire des ronds-points et sept ans plus tard, ils ont tous été démolis. Chaque rond-point a coûté 1,5 million d'euros. De l'argent a été jeté par la fenêtre, sachant qu'une partie de cet argent provient des Ferneysiens. Des projets insensés sont subventionnés, selon Christian LANDREAU. Les dirigeants sont les responsables et doivent l'assumer, bien que l'Agglomération leur apporte un soutien financier. Il demande au Président de la SPL de se ressaisir et d'assumer son titre. Au lieu d'un rapport basé sur des constatations et des actions à réaliser, le peuple souhaite savoir où il va, et savoir ce qui se passe vraiment. Il demande ce que la SPL mettra en place par rapport à ce sujet.

Vincent SCATTOLIN mentionne qu'il n'existe aucune collusion entre la SPL et l'Agglomération. Il rappelle que la SPL est une société privée à capitaux publics dont l'Agglomération du Pays de Gex est l'actionnaire majoritaire. Cela explique le lien direct entre les deux. L'Agglomération a confié à la SPL le projet d'aménagement de la ZAC, qui porte sur 65 ha à Ferney-Voltaire. L'action de la SPL répond à celle de son actionnaire majoritaire. Il indique que le Conseil d'administration de la SPL est composé de 18 membres, et non de 45, dont 60 % sont des représentants de l'Agglomération du Pays de Gex. Si la SPL a besoin de financement complémentaire, elle fera appel à l'accompagnement de son actionnaire majoritaire. La décision lui revient.

Vincent SCATTOLIN indique qu'il a fourni un état simple et transparent de la situation, en citant le décalage des recettes et l'importance de l'endettement. Cependant, les conseillers municipaux se sont focalisés sur l'incident avec Altarea Cogedim et sur le sort des terrains concernés. Il attire l'attention des personnes présentes sur la commercialisation du reste, notamment l'ensemble des lots à Paimbœuf et les lots économiques situés sur la partie qui ne peut pas être vendue pour de l'habitation. Cette partie représente une recette supérieure à celle attendue concernant le projet abandonné par Altarea Cogedim. Il évoque la nécessité de négocier la dette et les échéances avec les banques, d'une part, et la finalisation de la commercialisation, l'obtention des permis et la concrétisation des constructions au niveau du secteur de Paimbœuf, d'autre part. Cela représente 50 millions d'euros de recettes pour 2023, 2024 et 2025. Vincent SCATTOLIN explique qu'il est le seul responsable de la SPL Territoire d'Innovation. En cas de faillite, la responsabilité personnelle du PDG est engagée et pour cela, il est capable de se ressaisir assez rapidement. Ayant été candidat et élu par le Conseil d'administration, il indique avoir accepté la fonction ainsi que les risques inhérents à cette opération, qui faisait déjà l'objet de quelques recours à l'époque.

Jean-Loup KASTLER mentionne qu'il souhaite rétablir quelques vérités remises en cause par le Maire et le PDG de la SPL pendant leurs interventions. Selon lui, les deux semblent ignorer systématiquement la variable « temps » dans le cadre de ce projet. Ils évoquent des éléments qui devraient être rétablis d'ici 2032. En attendant, les Ferneysiens subiront la situation de manière catastrophique. Il indique que le Maire et le PDG de la SPL ne comprennent pas le sentiment d'urgence ressenti par la population, et ne comprennent pas non plus le fait qu'il y aura un transitoire catastrophique à gérer. Les dirigeants ont un problème avec la notion de temps lorsqu'ils se projettent dans le futur. Ils en ont également lorsqu'ils se projettent dans le passé. Il déplore que Daniel RAPHOZ désigne précisément la liste des élus de l'opposition, en précisant que le projet a été créé en 2013 et qu'ils sont responsables. Il précise qu'aucun d'entre eux n'était élu en 2013 et qu'il s'agit d'un mensonge éhonté. À travers la liste, Daniel RAPHOZ incrimine François MEYLAN, dont Jean-Loup KASTLER a été le Directeur de campagne en 2014. À chaque fois que le projet passait en Conseil municipal, Daniel RAPHOZ a voté des deux mains.

Il estime que Pierre-Marie PHILIPPS joue le juge de paix entre l'opposant et Vincent SCATTOLIN. Cependant, il a voté des deux mains l'aggravation de ce projet en Conseil municipal. Il lui reproche de se moquer de tout le monde et de procéder à une désinformation permanente. Selon lui, Christian LANDREAU, qui joue le ravi de la crèche, est le représentant d'Étienne BLANC, qui était à l'origine du projet. Il faut être capable d'assumer ce projet. Les Ferneysiens en subissent les conséquences. Il indique que sa question concernant la procédure qui sera adoptée pour associer les personnes ayant travaillé sur un projet alternatif n'a pas donné lieu à une réponse satisfaisante. Il ne cautionne pas les méthodes autoritaires employées.

Le Maire indique à Vincent SCATTOLIN qu'il ne s'agissait pas d'une question.

Dorian LACOMBE remercie Vincent SCATTOLIN pour sa présentation qui lui a permis de mieux comprendre le fonctionnement de la SPL. Il partage l'avis du PDG de la SPL quant à la nécessité de retravailler la dette. Il s'enquiert du sort du permis de construire confirmé par la Cour de cassation. Il aimerait savoir s'il sera revendu ou attribué à une autre entreprise et si un autre projet sera redéfini pour l'ensemble de cette zone, notamment pour le lot PO1-PO2. Il craint qu'un autre opérateur s'approprie le permis de construire par le biais de l'Agglomération, et réalise un autre programme.

Vincent SCATTOLIN mentionne qu'il l'ignore pour le moment. Il explique qu'il n'existe plus de lien juridique entre la SPL Territoire d'Innovation et la promesse. Altarea Cogedim ne peut plus se prévaloir

d'une position de force avec le permis de construire. L'Agglomération du Pays de Gex a déjà délibéré lors du Conseil communautaire du mois dernier pour mandater la SPL Territoire d'Innovation afin de travailler avec la Ville de Ferney-Voltaire et l'Agglomération concernant une nouvelle programmation par rapport au lot PO1-PO2. Le Président de l'Agglomération a demandé qu'une part importante de ce périmètre soit consacrée à la culture. Une autre part doit être consacrée au commerce, et une autre pourra être dédiée à d'autres affectations. L'objectif n'est pas de réaliser un nouveau projet identique au projet initial porté par Altarea Cogedim, sachant que les opérateurs disposés à le faire ne sont pas très nombreux. Le retrait d'Altarea Cogedim le confirme. Un travail conséquent sera mené pour définir plus précisément le programme, et voir comment le projet pourra être phasé par lot, de sorte à pouvoir gérer les occupants déjà présents au niveau du territoire. L'objectif est de définir le programme pour le prochain printemps, puis de lancer une consultation et de trouver des opérateurs qui correspondent à la programmation.

Le Maire demande au conseil municipal de prendre acte de cette discussion et précise qu'aucun vote ne sera réalisé. Il suspend la séance, et donne la parole au public.

Le Maire suspend la séance à 21h10.

Le public quitte la réunion, et le Maire rouvre la séance à 21h47.

Le Maire remercie Vincent SCATTOLIN et Gilles BOUVARD pour la présentation du rapport d'activité et financier 2022 de la société publique locale TERRINNOV.

4. Rapport d'activité 2022 de la communauté d'agglomération du pays de Gex

Le Maire propose, tout en sachant que les conseillers municipaux ont déjà parcouru ce rapport, de revenir principalement aux points concernant la Ville, vis-à-vis des impacts directs ou indirects de l'activité.

Il fait état de la longueur du point lié à la ZAC.

Concernant la mobilité, le Maire rapporte qu'après le tassement post-Covid, une forte fréquentation des réseaux de transport en commun est constatée, avec un taux très important. Cela s'explique notamment par l'arrivée de nouvelles offres en développement. En plus du BHNS, l'ancienne ligne F sera encore de service. Cette offre ferneysienne continuera donc, avec un arrêt à la Mairie.

S'agissant de la continuité du vélo, la Mairie s'est battue afin que la DUP concernant le parc de Vireloup se mette en place. L'achat passé sous forme d'anticipation a permis d'avancer. L'Agglomération a, pour autant, relancé les DUP pour monter à Gex. Au niveau des communes, celle d'Ornex est presque inscrite. À Ségny et Cessy, la DUP a toute son importance, car une expropriation est nécessaire afin de rendre réelle cette véloroute Gex-Ferney.

Au niveau de la Commune de Ferney-Voltaire, au parc de Vireloup, l'Agglomération a accepté de travailler la continuité de la véloroute le long du chemin du Gué. Ferney-Voltaire va également s'occuper du lien avec Bellevue et Collex-Bossy sur la douane de Vireloup.

Les études du tramway sont actées. Des difficultés se présentent au niveau de la douane. Il se peut que le tramway passe sous la douane actuelle. Le passage du tramway ne peut être arrêté, faute de financement venant de l'État.

S'agissant des déchets, les tonnages augmentent du fait de l'accroissement de la population. Le rapport de l'INSEE montre une hausse du nombre d'habitants de 2018 à 2023.

Le point de vigilance porte toujours sur le changement de la redevance incitative et le déploiement d'expérimentations dans la Ville. La Mairie n'y a pas consenti. Elle n'a pas voté le projet proposé par l'Agglomération, visant à faire côtoyer le bac et le conteneur. L'accès aux déchetteries présente, de plus, de vraies difficultés. Elles se situent à des kilomètres et s'y rendre sans voiture est inenvisageable, alors que la Ville essaie de réduire le recours à la voiture. Les discussions à ce sujet tournent autour de la mise en place de déchetteries pour les villes et de déchetteries pour les champs.

Dans le rapport, l'Agglomération revient ensuite à la question des biodéchets que le service de l'urbanisme devra retravailler.

La Mairie a quand même commencé le schéma directeur des énergies qui a été entériné en 2023. Il vient en lien avec le PCAET (plan climat-air-énergie territorial). Une OAP thématique « Énergie-Climat » a également été lancée.

La compétence optionnelle de l'action sociale touche la Ville de Ferney-Voltaire. En fin d'année, le volet « politique de la ville » s'arrêtera à Ferney-Voltaire. La Préfecture a déjà notifié la Commune par un premier courrier. L'Agglomération a en charge la gestion de la politique de la ville. Cette fin est regrettable, mais la Ville y a fourni sa part de travail par la suppression des « îlots de pauvreté ». Contrairement à d'autres communes, Ferney-Voltaire n'a plus d'îlots de pauvreté. La pauvreté n'a, néanmoins, pas disparu. Le rapport de l'INSEE montre un écart salarial plus important chez la population de Ferney-Voltaire. Cela s'explique par la position géographique de la Ville et les écarts de salaires genevois et suisses. Malgré cette fin de la politique de la Ville, Ferney-Voltaire bénéficiera encore, pour une année, d'un certain nombre de dispositifs.

En ce qui concerne le logement, le Plan partenarial des acteurs pour la gestion de la demande de logement social a été évalué. Plusieurs structures ont été mises en place. Le travail d'élaboration du plan va continuer en commission pour essayer d'avancer. La demande de logements sociaux à Ferney-Voltaire progresse de manière considérable, avec 2 600 demandes, alors qu'il existe 50 rotations par an. Cela rallonge le temps d'attente. L'attractivité de la Ville vient de ses services et de sa proximité avec les écoles. Malgré ces demandes, elle se doit d'être raisonnable dans la construction de logements sociaux, afin d'être dans la limite du possible, au risque d'engendrer d'autres problématiques. Elle dispose de 27 % de logements sociaux, ce qui est conforme à l'obligation de 25 %, imposée la loi SRU. La Commune est la plus vertueuse en termes de logements. Le travail a porté ses fruits.

Quant à la petite enfance, il est prévu de réhabiliter la crèche « La Farandole », avec un vrai travail de remise en état complète. Il en va de même pour le lancement de la structure petite enfance au quartier des Tattes. L'Agglomération a conclu l'achat d'un terrain avec une maison qui a été démolie, pour y construire une crèche comportant un relais d'assistantes maternelles. Ces premiers travaux vont bientôt être affichés. Ce projet pallie le manque de crèches dans ce quartier et aide également les assistant(e)s maternelles du secteur.

Pierre-Marie PHILIPPS profite du point pour préciser que la rame va être maintenue pendant la fermeture de la crèche.

Le Maire ajoute que l'idée consistait à rouvrir, de manière provisoire, l'ancienne classe de la maternelle afin de permettre aux assistantes maternelles de travailler. L'Agglomération prend en charge les travaux nécessaires. Les 18 mois de travaux au niveau de la Farandole vont créer quelques problèmes au fur et à mesure.

Ce rapport est assez succinct. Il met en avant les actions de communication menées par l'Agglomération. Les points relevés par le Maire concernent les principaux thèmes qui touchaient la Ville. Le document, assez important, permettra de répondre aux questions des conseillers municipaux.

Le Maire souhaite avancer sur les projets de mobilité au niveau de l'Agglomération. La Mairie a la volonté de travailler le budget pour apporter une aide au transport concernant les TPG. Cela nécessite une discussion. Cela permettra aux jeunes d'acheter des billets TPG à des prix plus intéressants.

L'Agglomération travaille également le sujet des lycéens et des collégiens pour qu'ils puissent prendre les transports collectifs actuels toute l'année, via une carte. Ils ne pourront, cependant, pas les utiliser à certains endroits, car ils sont dépourvus de ligne. La Commune souhaite aller dans le sens de l'Agglomération.

Le Maire fait part d'une information liée à l'aménagement du territoire. De son point de vue, les rôles de l'urbanisme ont évolué pendant 2023 et continueront en 2024, avec certainement l'arrivée d'un SCoT métropolitain dans plusieurs EPCI, à savoir: l'Agglomération d'Annemasse, la Communauté de communes du Genevois, la Communauté de communes du Pays bellegardien et la petite Communauté de communes Usses et Rhône – qui souhaite se rattacher au pôle métropolitain – ainsi que le pays de Gex, la plus grande Agglomération avec bientôt 110 000 habitants. Les prévisions suisses et françaises, d'ici une dizaine d'années, sont de 400 000 habitants dans toute la région lémanique. Chacun prendra sa part. La Commune se doit de veiller à la qualité du logement et à celle de l'habitat pour les futurs habitants.

En termes d'actions culturelles, le seul lieu détenu par l'Agglomération est Fort l'Écluse, au sein duquel se tiennent des manifestations. La Commune peut certainement s'améliorer dans ce domaine, vu qu'elle raffermir ses liens avec le château de Voltaire. Cela reste assez compliqué. Le Maire de Chézery-Forens, Bernard VUAILLAT, se chargeait de la culture. Aucun nouveau VP n'a été nommé depuis, ce qui augmente considérablement la charge de travail.

Christian LANDREAU remonte que deux jours plus tôt, aux TPG, il lui a été dit que Ferney-Voltaire perdrait la ligne F le 10 décembre. Celle-ci garde la même direction de Gex à la gare de Cornavin, jusqu'à l'ouverture du tunnel et non pas en attendant la fin des travaux de Cornavin, comme le dit faussement Le Dauphiné Libéré. Cornavin n'est pas en travaux. Cela se rapporte juste à une démarche en termes de *tramway*.

À partir du 10 décembre, la ligne F deviendra la ligne 60 ou 61. La ligne F partirait de la gare Cornavin jusqu'au moment de l'ouverture du tunnel. L'une des lignes 60 et 61 dessert Gex et l'autre dessert Ferney-Voltaire. Parmi quatre lignes, trois desservent Gex et une seule part à Ferney-Voltaire. Si une personne rate le bus 60 ou 61 à la Mairie de Ferney-Voltaire, celle-ci attendra longtemps le suivant. Les trois autres vont directement partir de Gex et prendront l'avenue du Jura. Ils n'ont pas de desserte.

Le Maire rappelle avoir expliqué que par rapport à la ligne 60, Ferney-Voltaire gardait bien la desserte de la Mairie.

Christian LANDREAU réplique que Ferney-Voltaire ne garde qu'un arrêt desservi sur quatre et en perd trois.

Le Maire explique que l'offre d'auparavant ne concernait que l'arrêt de la Mairie. S'ajoutent à celui-ci les deux autres BHNS qui ont été construits, augmentant le cadencement. De son point de vue, Christian LANDREAU reproche la Mairie d'avoir moins de prestations en fréquence.

Christian LANDREAU indique qu'il ne reproche pas, mais note. La fréquence s'amointrit à un arrêt sur quatre.

Le Maire répond qu'il fait référence au cadencement et non à la desserte. Les bus du BHNS arrivent toutes les six ou sept minutes. Le cadencement de l'arrêt de la Mairie sera désormais au quart d'heure voire à la demi-heure selon la circulation.

Christian LANDREAU précise que la ligne 60 ou 61 venant de la gare Cornavin n'emprunte pas la rue de Gex, mais l'avenue du Jura pour arriver à la Mairie. L'arrêt devant la Mairie est donc définitivement supprimé.

Le Maire le réfute. Cet arrêt n'est, pour l'instant, pas supprimé.

Christian LANDREAU explique que les habitants qui prennent le bus Gex ou en cours de route, à Ornex, ne passent plus par la Mairie.

Le Maire confirme que le passage à la rue de Gex existera toujours. Ce passage a été travaillé. Le bus 61 du BHNS qui vient directement de Gex y passera pour aller à la gare de Cornavin, en passant par l'avenue du Jura. Il effectue deux arrêts à Ferney-Voltaire, avec celui de la douane. Le bus 60 vient également de Gex, mais passera par le centre, par la rue de Gex.

Christian LANDREAU réplique que telle n'est pas l'explication qu'il a obtenue, en long et en large, pour ses incompréhensions.

Le Maire répond que Monsieur Xavier POLY est le responsable du service mobilités. L'idée est de continuer à avoir un service à la Mairie pour tous les Ferneyiens, surtout, ceux habitant la résidence Voltaire qui doivent parcourir un long chemin pour s'y rendre. Tousy tiennent.

Christian LANDREAU répond que la majorité doit admettre que finalement, cette saignée construite ne rime à rien.

Le Maire ne le pense pas. Il conçoit cependant qu'un arrêt au niveau du château aurait été pertinent. La majorité s'est battue pour avoir un arrêt en haut de Ferney-Voltaire. La Mairie travaille encore cette possibilité. Il faut trouver des solutions de positionnement. Certains projets du BHNS ont été, à l'époque, invalidés. Ils voulaient même supprimer l'arrêt de la Mairie. Il rappelle que les lignes 33 et 66 y passent également. La Mairie reste un pôle modal. La ligne 33 ne va pas desservir l'avenue du Jura. Les bus de la Ville offrent donc un important service. Le but consiste à offrir un maximum de services. Le Maire compte se renseigner et reviendra vers l'instance.

Selon Christian LANDREAU, cela s'apparente à un mauvais cadeau.

Nicolas KRAUSZ trouve préférable de construire le *parking* à vélo lorsque le BHNS rentrera en service au niveau de l'avenue du Jura. Le projet n'est même pas en cours, même s'il est prévu de construire des toilettes publiques.

Le Maire rappelle avoir précisé, avec Chun-Jy LY, que l'ABF souhaitait revoir le projet lié aux sanitaires et à l'abri-vélo, dont ce secteur a effectivement besoin.

Nicolas KRAUSZ s'enquiert de la date de démarrage de ce projet.

Le Maire répond qu'il débutera en janvier. L'ABF, souveraine dans cette affaire, a demandé la révision du projet, car il ne suit pas les normes, de sorte à y inclure le vélo et les sanitaires. Il sera bientôt présenté en commission rurale.

Nicolas KRAUSZ trouve judicieux d'annexer le rapport de la Cour des comptes qui restitue des sujets intéressants en termes de mobilité.

Le Maire précise que ce rapport date de 2023. Il est accessible au public.

Nicolas KRAUSZ regrette de ne pas siéger à l'Agglomération. Monsieur SCATTOLIN, en tant que président de la SPL Territoire d'Innovation, prend ses ordres de Monsieur DUNAND, le président de l'Agglomération. Celui-ci est le grand chef suprême de toute cette affaire. Monsieur SCATTOLIN, visiblement, ne décide rien, il n'est qu'une courroie de transmission. Le groupe de Nicolas KRAUSZ demande donc que Monsieur DUNAND soit invité en instance. Celui-ci décide et donne l'autorisation à la Mairie de Ferney-Voltaire, d'être un peu partie prenante des futures discussions vis-à-vis de l'association Poterie Riposte.

Le Maire répond n'avoir jamais demandé l'autorisation à personne.

Nicolas KRAUSZ répond que Monsieur DUNAND est autant le grand chef du pays de Gex que de la ZAC.

Le Maire répond que les conseillers municipaux auront tout le loisir d'interroger Patrice DUNAND lors de sa visite prévue pour le premier trimestre 2024. Le Maire souhaite sa présence dans ce Conseil, afin qu'il passe la question, comme Monsieur SCATTOLIN.

Nicolas KRAUSZ rapporte la mauvaise gestion des déchets, dont la Mairie n'arrive visiblement pas à trouver la solution. Même les Ferneysiens qui habitent les nouveaux immeubles, achetés à des prix dispendieux, rencontrent des problèmes. Nicolas KRAUSZ ne pense pas que cela soit dû à une mauvaise volonté de leur part, consistant à ne pas payer la TEOM.

Le Maire pense que tel est le cas. Il transmettra aux conseillers municipaux l'enquête menée dans ce cadre. Celle-ci montre que 10 % des défauts sont dus à des défauts de machine et que les 90 % restants, au fait que les personnes ne disposent pas de badge, car elles ne savent pas comment cela fonctionne.

Nicolas KRAUSZ demande pour quelle raison ces personnes n'ont pas de badge.

Le Maire répond que cela fait partie des critères. Une part d'incivilité subsiste également.

Nicolas KRAUSZ lie plutôt ce problème à un manque d'explication. L'enquête devrait être écrite en anglais, car toute la population de Ferney-Voltaire ne parle pas français. Des solutions doivent être trouvées. La situation empire depuis des années.

Le Maire répond que ce problème ne touche pas que Ferney-Voltaire. Tout le pays de Gex le vit. L'installation de conteneurs et de bacs dans une rue reste toujours inenvisageable. Il est nécessaire de

modifier la gestion des déchets à Ferney-Voltaire. Pour un collectif à 400 logements, les bacs se remplissent rapidement en une journée. Tel est le cas des logements de l'église.

Le Maire rappelle avoir écrit une lettre à l'ensemble des responsables des bacs. L'idée est d'arrêter la mise en place de conteneurs à certains endroits et de revenir aux locaux à poubelles. La gestion deviendra privée, comme le cas des bacs de l'église.

Myriam MANNI s'enquiert de la personne à l'initiative de cette décision de revenir aux bacs.

Le Maire répond que cette solution est proposée dans la différenciation. Les règles d'urbanisme définissent un nombre donné de conteneurs par rapport à des immeubles. La Mairie devra revoir sa stratégie en termes de déchets, y compris ces règles d'urbanisme.

Nicolas KRAUSZ trouve la renonciation à cette histoire d'incitation, dommage.

Le Maire refuse d'y renoncer. Les collectifs géreront désormais les bacs, incluant le paiement de la TEOM. La Ville de Ferney-Voltaire déploie, quotidiennement chaque matin, deux équipes pour collecter les déchets, alors que les agents ne sont pas des éboueurs. Ils doivent pourtant s'y atteler. Ce problème a été remonté plusieurs fois. La Mairie essaie de trouver des compensations. Il faut arriver à enlever les conteneurs au niveau du domaine public, pour revenir à l'emploi de locaux à poubelles et d'en donner la gestion aux collectifs. La Commune n'avait pas ce genre de problèmes à cette époque-là.

Myriam MANNI stipule avoir aperçu des personnes, dans des voitures immatriculées en Suisse, déposer des poubelles au niveau des bacs du parc de la Tire. Elle demande s'il est possible de vérifier si ces personnes habitent vraiment Ferney-Voltaire. Pour sa part, elle n'en est pas persuadée.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE répond que la question des poubelles est multifactorielle. Aucune raison ne pousse les personnes à poser leurs poubelles à côté du bac. Il est arrivé, au service, d'avoir affaire à des personnes riches qui habitent dans des appartements onéreux, qui ne veulent pas payer leur taxe. Elles n'en comprennent pas la raison. Ces personnes manquent de civisme. Le service arrive parfois à les retrouver. Lorsque la police sonne chez elles pour ramener leurs sacs, elles s'inquiètent plus d'être fichées, par peur de perdre leur travail en Suisse, que de l'amende elle-même. Ces situations ne sont pas isolées. Certains Suisses passent effectivement la frontière avec des poubelles pour les laisser à Ferney-Voltaire. La Mairie travaille de concert avec la douane.

La répression, par ailleurs, ne règle pas tout. À titre personnel, Étienne t'KINT de ROODENBEKE pense que la redevance incitative est la source du problème, car la Mairie n'a aucun moyen de la faire respecter, malgré sa mise en place il y a de cela, 10 ans. Cela montre que les vertueux paient deux fois et que les non-vertueux ne paient pas. Le fait de reporter la question en termes de copropriété sera un peu différent. Le syndicat ne sera donc pas la puissance publique. La copropriété se chargera de toute incivilité. Il n'est cependant pas sûr que cela dissuade la personne non vertueuse à diminuer ses déchets, étant donné qu'elle sera diluée dans un collectif de 150 personnes.

Les problèmes techniques surviennent dans 10 % des points, concernant des personnes qui n'ont pas eu l'information. Le vrai problème vient du système de base. La commune a atteint ses limites dans ce cadre. Elle n'est pas la seule à décider. Elle mène le combat depuis quelque temps à l'Agglomération. Telle est la joie de travailler à plusieurs.

Jean-Loup KASTLER porte une dernière remarque vis-à-vis du temps que mettent le rapport annuel de la société publique locale et le rapport d'activité 2022 du pays de Gex Agglomération à parvenir à la

Mairie. Cette temporalité fait du Conseil municipal et de la majorité, les VRP des informations périmées, vu qu'elles arrivent fin 2023 pour l'année 2022. Le rapport présenté est en réalité déjà obsolète. Les conseillers municipaux aimeraient connaître l'état financier actuel de la SPL, qui doit être bien plus catastrophique que celui déclaré en instance.

La partie la plus obsolète du rapport d'activité se rapporte à la santé. Le projet de clinique privée que porte la Mairie semble être un échec.

Selon Le Maire, Jean-Loup KASTLER risque d'être déçu par sa réponse. Il a rencontré l'ARS. La Mairie a travaillé avec l'Agglomération et les représentants. Un certain nombre de sujets qui touchent la santé et en particulier, les droits, vont apparaître.

Jean-Loup KASTLER en conclut qu'aucune clinique privée ne verra le jour.

Le Maire précise qu'il s'agit d'hôpital privé, les cliniques n'existant plus depuis longtemps. Concernant la maternité et les urgences, l'ARS tempère pour l'instant et ne donne pas de réponse. Quant à la chirurgie et à d'autres points, elle a validé les autorisations de médecine. Les autorisations de chirurgie sur le pays de Gex vont donc apparaître dans le schéma régional de santé. L'ARS l'a confirmé.

Jean-Loup KASTLER félicite la majorité, obtenir 10 % de sa demande est déjà appréciable.

Le Maire répond que des autorisations de ce genre ne s'obtiennent plus facilement en France. Dans quelques semaines, des enquêtes publiques liées à ce sujet vont avoir lieu dans le secteur de Veudagne. Le Maire préfère se référer à la phrase : « *Aussi vite que possible, aussi lentement que nécessaire* », et avancer ainsi. Crier ne sert à rien. Des collègues ont crié au tramway pendant des années, sans jamais l'avoir. Il se réjouit de l'annonce du tramway pour 2027, pour Ferney-Voltaire et le pays de Gex. Il s'agit d'un travail de longue haleine. L'urbanisme joue un rôle important dans le sujet de la santé. Celle-ci est actuellement désastreuse dans le pays de Gex et fait face à différentes difficultés, comme les communes qui se volent les médecins.

Cette rencontre avec la nouvelle directrice de l'ARS, quelques semaines auparavant, a donc été fructueuse, avec la confirmation d'un certain nombre de points. Sans ces autorisations, le projet aurait été abandonné.

Jean-Loup KASTLER en conclut donc qu'aucun hôpital ne sera construit.

Le Maire confirme qu'un hôpital sera construit. Cela nécessite pourtant des autorisations, car il n'est même pas la peine d'engager des discussions autrement.

Jean-Loup KASTLER note que la Commune a quand même 30 contrats territoriaux de santé.

Le Maire explique que le contrat territorial de santé n'a pour rôle que de donner des conseils.

Jean-Loup KASTLER répond que ce ne sera pas inscrit là-dedans.

Le Maire indique que seul le schéma régional de santé compte. Lors de cette rencontre avec l'ARS, un certain nombre d'élus gessiens étaient présents. Ce travail réjouit le Maire, cela ouvre des perspectives. Sans ces autorisations, que la Mairie ait 10 ou 400 lits, elle ne pourra rien entreprendre. Cela correspond au principe des schémas régionaux de santé. Telle est la loi Duflot.

Le projet de Veudagne va intégrer ce projet-là. Sans celui-ci, aucun projet n'aurait vu le jour, autant celui de Veudagne, que ceux concernant le sport, etc.

Rémi VINE-SPINELLI souligne que la communauté des gens du voyage préfère s'appeler « les voyageurs ». Il trouve important de s'adapter au vocabulaire que les personnes préfèrent utiliser dans ce genre de rapport.

Il trouve le rapport d'activité un peu long, mais comme l'Agglomération est verbeuse, tous finissent par s'y habituer.

Ce rapport donne l'impression d'une substitution du logement social par du logement intermédiaire. Les chiffres à la diapositive numéro 53 affichent une baisse du logement social et une explosion du logement intermédiaire.

Le Maire explique que le pays de Gex est soumis à deux règles, notamment la loi SRU s'appliquant à Thoiry, Saint-Genis-Pouilly, Prévessin-Moëns, Ferney-Voltaire et Ornex. Ces cinq communes sont soumises à la loi de l'Agglomération d'Annemasse, c'est-à-dire d'avoir 25 % de logements sociaux avec des plans triennaux pour construire des logements sociaux. À ce jour, Saint-Genis-Pouilly et Ferney-Voltaire l'ont atteint, Ornex y arrive presque, contrairement à Prévessin-Moëns et Thoiry qui sont en difficulté.

Le Maire précise que certaines communes ne sont pas soumises à cette règle, comme Divonne-les-Bains avec seulement 13 % de logements sociaux. Le PLU-H impose à ces communes d'arriver à ce taux, il n'existe pas de contraintes. Il n'empêche que si une Commune du pays de Gex atteint 15 000 habitants, l'ensemble des communes du pays de Gex ayant plus de 5 000 habitants y seront soumises. Cela signifie que Divonne-les-Bains, Cessy et Gex rentreront dans le système obligatoire des 25 %. Elles seront obligées, dans ce cas-là, de trouver des solutions, en achetant des terrains pour construire des logements sociaux. Telle est la règle.

Pierre-Marie PHILIPPS souligne la nécessité de préciser que les communes non assujetties à la loi SRU doivent quand même construire des logements sociaux. En exemple, il cite que Divonne-les-Bains doit avoir entre 13 et 15% de logement social. Celui de Prévessin-Moëns s'élève à 28 % ou 30 % de logement social sur chaque projet.

Le Maire ne s'y aligne pas.

Pierre-Marie PHILIPPS le maintient. Divonne-les-Bains ne mène plus de projet à cause de cette obligation de logement social. Il faut donc arrêter de faire croire que seules quatre communes sont obligées de construire des logements sociaux. Toutes celles ayant plus de 3 500 habitants doivent respecter l'objectif de 25 %. Pour celles ayant moins de 3 500 habitants, le taux s'élève à 20 %. Il donne en exemple le cas de Collonges, non soumis à la loi SRU mais qui, à chaque construction de quatre maisons, doit en ériger une sociale. Telle est la règle du pays de Gex via le PLU-H.

Concernant la question de Rémi VINE-SPINELLI sur le logement intermédiaire, il est impossible de construire du logement intermédiaire à la place du logement social. Ferney-Voltaire a donc 25 % de logements sociaux, plus une quote-part de logements intermédiaires allant jusqu'à 25 %. Le logement intermédiaire ne peut, en aucun cas, remplacer le logement social.

Le Maire précise qu'il applique le PLU-H aux permis de l'ensemble du pays de Gex. Ces communes construisent des logements sociaux, mais le delta à 13 % est tellement important que rattraper

l'objectif de 25 % devient irréalisable. Avoir 100 % de logements sociaux relève de l'impossible, et ce, même à 50 %. Le Maire affirme en avoir conscience, d'où la nécessité d'avancer progressivement. De son point de vue, il est encore supportable économiquement d'avoir 35 à 40 % de logements sociaux, étant donné que le budget nécessaire à leur construction vient des logements en dehors du social.

Khadija UNAL pense que l'obtention du nombre de logements sociaux construits dans les autres villes non soumises à la loi SRU donnera une idée du nombre de ceux érigés dans tout le pays de Gex.

Le Maire répond que depuis trois ans, au mois de janvier, il rend compte de l'information relative aux logements sociaux construits par toutes les communes du pays de Gex.

Rémi VINE-SPINELLI souligne que la substitution à laquelle il faisait référence concernait la communication, et non le droit. Il n'empêche que la façon dont celle-ci est véhiculée dans la diapositive donne l'impression d'une équivalence. Cela nécessite, pour lui, une vigilance. Il rappelle que ce territoire est extrêmement onéreux avec des salaires peu représentatifs du reste de la population française. Un foyer jusqu'au 8^{ème} décile est éligible au logement intermédiaire, ce qui couvre les 80 % d'en bas de la distribution des revenus. À ses yeux, cela n'est pas très représentatif de la notion d'intermédiaire. La communication s'y rapportant porte à confusion dans l'esprit de la population, en mélangeant le logement social et le logement intermédiaire.

Le Maire s'y aligne, le sujet consiste à faciliter le parcours résidentiel pour accéder à un logement intermédiaire. Afin d'y parvenir, une personne cherchera à travailler ailleurs pour bien gagner sa vie. Ce parcours est pourtant actuellement bloqué, car les personnes restent dans les logements sociaux. Le logement intermédiaire est aussi utile pour de nombreux enseignants non éligibles au logement social, et ce, malgré le coût élevé du logement intermédiaire.

L'Agglomération travaille sur la difficulté liée au logement intermédiaire et à son coût pour trouver des solutions. Celui-ci est nécessaire, même s'il ne peut y avoir seulement que des logements intermédiaires. Le sujet du logement social reste problématique dans le Département. Il rappelle que 70 % de la population de l'Ain est éligible à un logement social. La plupart des habitants y ont donc vécu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte dudit rapport.

5. Débat d'orientations budgétaires 2024

Catherine MITIS rappelle la transmission du rapport d'orientation budgétaire aux conseillers municipaux, dans lequel elle va reprendre des éléments pour introduire le débat.

Elle rappelle, en préambule, deux éléments de contexte général, à savoir :

- les impôts avec l'extension du champ d'application de la taxe d'habitation relative aux résidences secondaires au détriment de la taxe liée aux locaux vacants ; dispositif qui ne concerne pas Ferney-Voltaire, vu qu'elle était déjà sur ce régime de fiscalité ;
- une revalorisation des bases locatives de l'ordre de 4 % et la stabilité des dotations de l'État avec une DGF légèrement en hausse, mais qui ne devrait pas être significative pour les recettes de la Ville.

À Ferney-Voltaire, son plan triennal 2021-2023, qui arrive à son terme, a atteint les objectifs fixés, à savoir :

- la reconstitution des marges et le dégagement d'un excédent de fonctionnement pérenne chaque année;
- la reconstitution d'un taux d'épargne satisfaisant pour permettre, d'une part, d'éviter un effet ciseaux et, d'autre part, un autofinancement de l'investissement dans un contexte de désendettement;
- le maintien d'un investissement soutenu avec une consommation des excédents conjoncturels d'investissement suite aux cessions d'actifs pour la période 2020-2021.

Concernant les orientations relatives à la section de fonctionnement, l'orientation budgétaire pour les années à venir va s'axer sur la sauvegarde d'un équilibre propre à la section de fonctionnement. Cela passe de la capitalisation d'un excédent à la recherche de l'équilibre. Les perspectives des derniers DOB le prévoyaient. Les recettes de fonctionnement vont bénéficier de deux évolutions positives, avec la revalorisation des bases locatives et l'augmentation de la CFG. Comme en 2023, ces évolutions seront toutefois neutralisées par l'inflation et la masse salariale.

Catherine MITIS rappelle que la CFG est une recette évolutive essentielle à l'équilibre budgétaire général. Ces 4,3 millions d'euros correspondent en effet au fonctionnement cumulé de plusieurs services à la population. Par ailleurs, pour l'exercice 2024, compte tenu de l'accroissement de la masse salariale, la CFG n'en couvrira guère plus de 40%. Globalement, les recettes de fonctionnement sont prévisibles. Il n'est donc pas prévu d'actions particulières vis-à-vis des recettes de l'exercice 2024, à l'instar de 2023.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, la masse salariale en fin d'exercice 2024 devrait avoisiner les 10,5 millions d'euros, soit une augmentation de 1,5 million d'euros, due à l'intégration des agents du SIVOM et aux revalorisations des traitements des agents. Le tableau en page 11 retrace l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement depuis 2021, avec des projections jusqu'à la fin du mandat. Si l'effet ciseaux n'est pas présent dans cette projection, il sera impératif de le prévenir avec une maîtrise sérieuse des dépenses de fonctionnement.

Dans le même sujet, la CFG est une recette très dynamique depuis deux ans, avec 1,2 million de hausse, entre les prévisions 2024 et 2022. La maîtrise de l'évolution de la CFG n'est pas du ressort de la Ville, mais de celui du marché du travail suisse et de l'accord Département-Ville. Il faut rester prudent vis-à-vis de cette recette indispensable à l'équilibre du budget de la Commune.

Les orientations pour la section de fonctionnement en 2024 sont :

- poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement en adéquation avec la prospective;
- surveiller le taux d'épargne brute en fin d'exercice aux alentours de 10% sur le moyen terme, avec une attention particulière à propos de la prévenance de l'effet ciseaux;
- minimiser l'évolution des décisions relatives aux différentes recettes.

Quant à la section d'investissement, les exercices à venir, y compris l'exercice 2024, doivent prendre en compte un besoin de financement structurel, avec une gestion de l'affectation du résultat en fin d'exercice, en provenance de la section de fonctionnement. La période de l'autofinancement de la section d'investissement par l'excédent généré avec la cession de l'ancien Cetelem en 2020 est terminée. L'investissement redevient une section à fort besoin de financement. Sous l'effet combiné de

la diminution des recettes d'investissement propres et du risque d'un autofinancement trop important par la section de fonctionnement, dans un contexte d'augmentation des charges un peu plus rapide que les recettes de fonctionnement, le recours à l'emprunt redevient une variable de financement non négligeable pour les prochains exercices, y compris à compter de 2024. Les seules recettes d'investissement relativement constantes émanent de la dotation aux amortissements et du FCTVA.

La taxe d'aménagement est en très net recul depuis 2023 et ne présente pas de perspectives à la hausse pour les prochaines années. En 2023, elle était sous les 500 000 € après avoir dépassé le million pendant les premières années après Covid.

Les dépenses d'investissement, quant à elles, reposent sur des orientations qui s'inscrivent dans la durée, à savoir la poursuite des autorisations de programme et la systématisation des plans pluriannuels de renouvellement comme les liaisons douces et la vidéoprotection.

Catherine MITIS souligne que Ferney-Voltaire poursuit les actions engagées dans le cadre du budget vert avec, par exemple, la finalisation de la véloroute entre le chemin du Bois Candide et Mategnin, les études pour l'installation de panneaux photovoltaïques au niveau des bâtiments municipaux et le projet de parc dans le secteur de Vireloup.

S'agissant de la dette de la Ville, l'intégration du SIVOM et l'assèchement de l'excédent d'investissement viennent modifier la stratégie de désendettement. L'encours de 4,1 millions d'euros au 31 décembre pour le calcul de la capacité de désendettement dans le compte administratif 2023 représentera, au 1^{er} janvier 2023, 6,8 millions d'euros. Le ratio de désendettement devrait passer de 2,4 années à fin 2023, à 7 ans en 2024. Catherine MITIS rappelle que l'objectif du ratio de la capacité de désendettement étant d'analyser la soutenabilité de l'encours de dette, il n'est pas particulièrement nécessaire d'avoir un ratio trop bas. Un maintien sous les 10 ans reste acceptable eu égard au fort taux d'équipement actuel de la Ville notamment.

Il reste toutefois à surveiller sur ces deux composantes, une épargne solide issue de la section de fonctionnement et un capital restant dû acceptable. La fin de certains emprunts va permettre, à court terme et à moyen terme, de recharger la dette. Le profil d'extinction actuel qui est présenté permet d'envisager un emprunt qui pourra être lissé. Les orientations budgétaires de la section d'investissement se rapportent à :

- la maîtrise du besoin de financement avec un recours à l'emprunt, permettant de limiter une affectation du résultat déstabilisatrice au niveau de la section de fonctionnement ;
- la poursuite de la planification des investissements pluriannuels avec l'ajustement et la création d'autorisations de programme ;
- la poursuite d'un budget vert.

Les orientations budgétaires pour 2024 sont placées sous le signe de la responsabilité et de l'anticipation. Au-delà des opérations annuelles que détaille le budget, il est nécessaire d'avoir un cap sérieux sur les orientations à trois ans, pour éviter une impasse budgétaire.

Avant d'ouvrir le débat, Catherine MITIS tient à remercier Guillaume VILLATTE et les services pour le travail qui a été mené en vue de la préparation budgétaire.

Le Maire indique que le vote du budget se passe habituellement en mars ou en avril. Comme le premier trimestre est déjà passé, le budget semble parfois tronqué. Ferney-Voltaire a consommé presque un trimestre sans rien. L'idée consiste donc à revenir à l'année civile, de janvier à décembre, favorisant une lecture plus précise du budget. Cela évite également le décalage dû au vote des budgets au printemps, alors qu'une grande partie a déjà été consommée. Cela explique la présentation du DOB ce jour-là. Il remercie Catherine MITIS et Guillaume VILLATTE d'avoir travaillé sur ce projet. Il ne s'agit pas d'un budget, mais d'un DOB qui donne les grandes lignes, la vision et les conséquences des choix pris par la Municipalité, comme le SIVOM et l'utilisation des fonds.

Il se peut que le sujet des capacités d'investissement de la Ville revienne. Quoique celle-ci entreprenne, dans l'année, à peu près 2 ou 2,5 millions d'euros sont toujours consommés en investissement, liés à des réparations. Il apparaît du calcul effectué par les services que Ferney-Voltaire consomme en moyenne 6 millions d'euros en investissement, qu'importent les décisions prises au cours des 10 ans. Il faut donc trouver cette marge.

Pour ce qui est du fonctionnement, le Maire rappelle que Ferney-Voltaire a une piscine, un conservatoire et d'autres infrastructures, contrairement à d'autres collectivités qui n'en ont pas. Celles-ci génèrent des dépenses en fonctionnement.

La dette du SIVOM qui s'élevait à 1,3 million d'euros est résorbée. Celle-ci, qui va s'étaler assez rapidement, permettra un peu de souplesse à la Ville. Cette dette de 1,3 million d'euros se transforme en 800 000 € de fonctionnement et 500 000 € d'investissement. La Ville en avait vraiment besoin.

Jean-Loup KASTLER indique que ses rendez-vous avec le Sous-préfet n'ont pas été vains, pour signaler le refus de la majorité d'inscrire une projection pluriannuelle de la dette dans le DOB, lors du précédent débat d'orientation budgétaire. La Municipalité a pourtant fourni un effort pour cette année-ci. Il remercie donc Catherine MITIS de s'être mise en conformité avec la légalité républicaine. Il reconnaît l'efficacité du contrôle de légalité vis-à-vis de ce point.

La projection pluriannuelle de la dette permet de constater que la Commune de Ferney-Voltaire ne compte pas suppléer les impérities de la SPL en matière de production d'infrastructures. Des infrastructures, dont la population ferneysienne a besoin, n'ont pas été construites et ne le seront pas d'ici la fin de la mandature. Étant donné que la Commune ne compte pas se substituer à la SPL pour les construire, la Ville fonctionnera donc à infrastructures constantes avec une population croissante. La dette est censée baisser, mais dans le même temps, l'inconfort des Ferneysiens augmentera du fait de saturations invivables des infrastructures en matière d'écoles et de gymnases. Cette projection pluriannuelle de la dette met en exergue le manque d'ambitions nouvelles de Ferney-Voltaire d'ici la fin du mandat.

Le Maire souligne que l'ambition de la Mairie est d'être réaliste. La SPL n'a mis, pour l'instant, aucun coup de pioche, à part la construction d'un bâtiment pour un *parking*. Le démarrage de ce type de constructions demande des années.

Il confirme qu'il ne signera pas le document relatif à l'urbanisme, si de façon parallèle, les équipements publics ne sont pas réalisés. Il est hors de question pour la Ville de supporter des élèves supplémentaires dans ses écoles. La Municipalité travaille, pour autant, sur un projet de nouvelles écoles qui demande du temps, puisque la réflexion part sur des modèles de construction plutôt innovants. La majorité travaille également à l'agrandissement des écoles ferneysiennes, avec la création

de classes supplémentaires. La reprise de l'école Jean-de-la-Fontaine ouvre aussi plusieurs perspectives. Un certain nombre de garanties ont été prises.

Il s'aligne à la nécessité de monter en puissance pour les prochains mandats vis-à-vis des équipements publics, en particulier, sportifs. Au quartier du Levant, à part le projet Nord de la SPL, aucune construction n'aura plus lieu dans le reste de la Ville. Le modèle de ville s'est densifié, même s'il ne ressemble pas à celui de Shanghai.

Nicolas KRAUSZ cite les logements à Veudagne.

Le Maire souligne que ceux-ci sont essentiels à l'établissement hospitalier. Cette zone en proximité de Genève offre la possibilité de construire des infrastructures. À ses yeux, les propos de Nicolas KRAUSZ, qui défend ses précarrés et ses champs, laissent entendre que celui-ci ne veut plus d'habitants dans le pays de Gex et qu'il est pour la stagnation.

Nicolas KRAUSZ précise l'importance de la qualité de vie.

Le Maire entend qu'il faut prendre en compte les intérêts d'une population, mais celle-ci n'est pas la seule à être dans un inconfort relativement important. Certains habitants défendent le droit de vue de leur maison, mais le pays de Gex est, comme les autres, soumis à des pressions foncières. Il rappelle qu'il existe des droits à construire. Il ne faut donc pas les balayer, juste parce que les habitants souhaitent garder leur champ de vision. Les personnes, qui ont construit d'immenses immeubles en se souciant peu de la privation de vue du voisinage, y habitent pour l'instant. Pour lui, par ses propos, Nicolas KRAUSZ sous-entend qu'il ne faut plus rien construire à Ferney-Voltaire.

Nicolas KRAUSZ dénonce cette méthode du Maire consistant à l'interpeller personnellement. Il estime être un habitant de Ferney-Voltaire comme un autre. Selon lui, un certain nombre de personnes ont trouvé que les constructions à Ferney-Voltaire étaient mal programmées. La croissance démographique explose. Il devient impossible de circuler dans la Ville au vu du nombre important de véhicules.

Le DOB prévoit l'établissement d'un plan de stationnement et de déplacement, mais les mises en œuvre sont inexistantes dans le budget vert, avec les trois entrées qui vont finir vers Mategnin, et fort heureusement, vu que les Suisses ont commencé. Il qualifie cela d'indigent.

Le Maire répond que Nicolas KRAUSZ souhaite avoir de l'argent magique.

Nicolas KRAUSZ soutient que la Mairie bétonne la Ville, sans prévoir les infrastructures permettant aux personnes d'y vivre. Il en va de même pour la non-prise en compte du changement climatique. Les habitants vont s'entasser dans une ville dénuée de champs, ayant juste un pauvre parc. Les Ferneyiens vont mourir de chaud. De son point de vue, le Maire semble loin d'imaginer le futur, pourtant les actualités en parlent, tout comme les études. Il demande donc à ce dernier de lui épargner ses leçons de morale.

Le Maire reprend que Nicolas KRAUSZ se proclame brave écologiste, alors qu'il ne travaille pas dans ce domaine. Le Maire se dit fatigué des donneurs de leçons.

Jean-Loup KASTLER réplique que Nicolas KRAUSZ habite une maison à Ferney-Voltaire. Personne n'en construit nulle part ailleurs dans le pays de Gex.

Christian LANDREAU indique qu'il est inutile de se battre. De son point de vue, les propos de Nicolas KRAUSZ sous-entendaient très aimablement qu'une ville devrait avoir une harmonie des immeubles, mais également des maisons. Ce dernier laisse entendre que les maisons disparaissent pourtant, au détriment d'immeubles. Christian LANDREAU trouve regrettable que les rez-de-chaussée de ces immeubles n'offrent aucune possibilité d'aménager un magasin ou de laisser s'installer des personnes ayant une profession libérale.

Le Maire renvoie Christian LANDREAU aux orientations d'aménagement et de programmation (OAP) relatives à la rue du Levant et à l'avenue du Jura. Les propositions de la Municipalité pour les rez-de-chaussée se rapportent aux commerces.

Christian LANDREAU demande, à l'attention de Catherine MITIS, si ce budget est administratif ou politique.

Le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'un budget, mais d'un DOB.

Christian LANDREAU demande si, dans le cadre du budget qui sera présenté au Conseil municipal, ce DOB est administratif ou politique, Catherine MITIS lui demande la différence entre les deux.

Christian LANDREAU répond que de son point de vue, un budget politique a une volonté d'aller de l'avant et d'organiser la cité en fonction d'une démarche politique que le Maire et sa majorité de séides accompagnent. Un budget administratif est établi par le directeur général des services qui porte, en même temps, la politique de la ville.

Le Maire souligne que le rapport du DOB fait état du budget vert et des capacités financières de Ferney-Voltaire. Il rappelle que toutes les collectivités ont perdu leur fiscalité dynamique. La fin de la CVAE va toucher les collègues de l'Agglomération, mais en particulier la Ville. De nombreux éléments sont annoncés, comme la fin de la taxe d'habitation et celle de la taxe professionnelle. Comme les départements, les collectivités sont réduites à peu de chose. L'État prend dans les poches de la collectivité. Il donne en exemple le ministre dictant aux communes du pays de Gex le versement d'une prime de résidence à leurs fonctionnaires. Étant donné que Ferney-Voltaire va la payer, cela débitera le budget de fonctionnement de - 300 000 €. Il cite aussi les deux révisions du SMIC dans l'année par l'État.

Ces annonces perpétuelles compliquent la prévision des collectivités vis-à-vis de leur budget. La Commune établit donc un DOB en étant prudente. Ces projections sont politiques et administratives, puisque ces augmentations viennent péjorer le budget de fonctionnement. La Ville parvient difficilement à s'autofinancer. Un certain nombre de collectivités en sont impactées et Ferney-Voltaire n'y échappe pas. Le Maire remercie donc les services de leur vigilance vis-à-vis du budget de fonctionnement. Les fameux contrats de Cahors en ont pris une immense partie. La Commune n'a plus de gras et commence à taper dans les muscles.

Ferney-Voltaire doit continuer à tourner avec la pression démographique et un budget relativement sobre. L'utilisation de la piscine a été réduite à cause des coûts. Tous les sujets feront l'objet d'une réflexion, car il faut être sérieux et responsable. Il est nécessaire de réfléchir aux investissements que permettent les 6 millions d'euros. Ces choix sont déclarés. Investir 400 000 € ou 500 000 € dans les deux projets relatifs au centre sportif et aux autres centres techniques représente une somme considérable par rapport aux 6 millions d'euros, mais cela permettra, derrière, d'économiser.

La gestion du budget est à la fois politique et basée sur le bon sens. Cela répond aux propositions ce jour-là au Conseil municipal. Il entend la nécessité d'anticiper l'augmentation de la population, mais il rappelle que la superficie de Ferney-Voltaire s'élève à 478 ha, dont la moitié est inconstructible. La densité de la Ville a toujours fait partie de son caractère.

Christian LANDREAU confirme que Ferney-Voltaire est effectivement la ville la plus dense du Département de l'Ain.

Le Maire s'aligne au fait de maintenir la qualité, exigeant des équipements publics. Il faut donc étudier le recours à l'emprunt pour mener à bien les projets. Les prochains mandats devront procéder ainsi. Comparée à la plupart des collectivités françaises, la dette de Ferney-Voltaire est plutôt raisonnable. Il était auparavant possible, lors d'un mandat, d'investir dans un grand projet, avec à côté d'autres de plus petite envergure. Les règles ont changé désormais, ce qui nécessite la réduction de la voilure. Cela explique le choix de certaines villes de fermer des piscines.

La construction massive actuelle d'équipements publics relèvera donc d'un choix politique qu'il faudra assumer. Le Maire a une vision à long terme pour la Ville, donc s'étalant sur plusieurs mandats. À ses yeux, ceux qui disent qu'ils vont tout réaliser dans un mandat mentent.

Christian LANDREAU souhaite, dans la mesure du possible et sans bousculer l'administration municipale, que soit présenté lors d'un prochain Conseil municipal un rapport relatif à la sortie du SIVOM, vis-à-vis de ce que Ferney-Voltaire paie et de ce qu'elle récupère.

Le Maire rappelle qu'avant le prochain Conseil municipal du 12 décembre, une réunion avec le SIVOM se tiendra en présence des services de l'État. Tout est presque réglé entre les trois communes. La mission du SIVOM consistait à regarder l'impact du personnel ou encore la dette. Les règles de dissolution et de sortie du SIVOM seront soumises au vote du Conseil municipal.

Christian LANDREAU rappelle que le Conseil municipal a déjà émis un vote relatif à sa dissolution.

Le Maire s'y aligne. Il s'agira également de la restitution des sommes qui doivent être dues à certains endroits. Les chiffres préciseront transmis.

Christian LANDREAU explique qu'il demande ce rapport, vu que le sujet du SIVOM figure dans le DOB.

Le Maire répond qu'il n'a pas ces chiffres pour l'instant. Toute l'information correspondant à la dissolution du SIVOM sera transmise au Conseil municipal de décembre.

Rémi VINE-SPINELLI remercie Catherine MITIS pour sa présentation. Il souhaite engager une discussion liée au budget vert au sein de la commission consultative relative à la transition.

Il procède ensuite à la lecture du rapport de la Cour régionale des comptes à la page 5 : « Une réorientation prioritaire de la compensation financière genevoise au profit du financement de la mobilité doit également être étudiée ». N'en étant pas convaincu au départ, il trouve désormais cette segmentation intéressante, au vu de la stabilité démographique. À ses yeux, la contribution genevoise correspond à de l'argent magique dans un certain nombre d'endroits, en dehors du pays de Gex.

Il lui semble, enfin, que la maturité de la dette a été multipliée par quasiment trois avec l'intégration du SIVOM, donc passant de deux ans et demi à sept ans.

Le Maire acquiesce.

Rémi VINE-SPINELLI demande si, en cas de faillite d'une structure au sein de l'Agglomération, telle que la SPL, la dette devient la responsabilité de la Commune.

Le Maire répond que la plupart des dettes du SIVOM sont à court terme. Le taux moyen passe de 2,04 % à 4,04 %. La gestion était assez vertueuse à l'époque. La dette s'avère plus élevée, mais son extinction arrive très rapidement, ce qui permet à Ferney-Voltaire de revenir à un équilibre. Le peu d'endettement de la Ville ouvre la possibilité dans le futur d'engager d'autres emprunts.

Rémi VINE-SPINELLI souligne qu'il ne considère pas l'endettement comme un problème, mais qu'il s'intéressait tout simplement à la maturité de la dette.

Le Maire s'y aligne, si la Ville arrive à la rembourser. L'autofinancement souhaité par toutes les collectivités leur permet d'y parvenir. Il faut toutefois prendre en compte les taux proches de 4,5 %. Le Maire espère qu'ils puissent légèrement baisser. La SPL a eu la chance de bénéficier des prêts Gaïa à 0,75 %. Ce taux est actuellement passé à 3 %. La capacité de rembourser l'emprunt fera la force de la collectivité. Sans cela, celle-ci stagnera.

Rémi VINE-SPINELLI en conclut qu'en cas de faillite ou de démembrement de la SPL, la dette ne reviendra pas à la Commune.

Le Maire répond qu'une partie de la dette est couverte par l'Agglomération.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE précise que la dette relative à la ZAC revient à l'Agglomération concédante et non à l'Agglomération actionnaire. La partie susceptible de conduire à la faillite de la SPL se rapporte à celle-là et non aux restes de l'activité annexe.

L'Agglomération correspond en partie à Ferney-Voltaire, c'est-à-dire que les Ferneyiens sont également les citoyens de l'Agglomération. L'entité Ville ne va pas voir réapparaître brutalement 10 millions d'euros de dettes. La récupération de cette dette-là par l'Agglomération changerait nettement son action. Cela n'impactera pas directement l'encours de dette de Ferney-Voltaire. Pour la dissolution de la SIVOM, Ferney-Voltaire récupère ce dont elle était partie prenante.

Khadija UNAL ajoute que concrètement, la maturité des actifs de la SPL correspond au foncier. Les terrains lui appartiennent tous. Cela rentre donc en compte en cas de faillite.

Myriam MANNI demande si le foncier a été revalorisé ou non.

Le Maire répond que la SPL a acheté un foncier à des prix relativement bas. Sa revalorisation nécessite un aménagement. Les pétitionnaires et les futurs promoteurs vont ainsi acheter ces permis à un prix plus élevé, permettant à la SPL d'en tirer bénéfice. Cela explique l'empressement d'un certain nombre à signer les permis à Ferney-Voltaire. Avec la commission de l'urbanisme, le Maire prend toutes les précautions pour éviter que cela n'arrive.

Myriam MANNI souligne que le non-équilibre des recettes avec les emprunts alourdit l'endettement. Les emprunts ne sont donc pas des problèmes en soi, à condition que de l'autre côté, cela rapporte.

Elle relève que le nombre de prêts passe de quatre jusqu'au 31 décembre 2023 à 13 au 1^{er} janvier 2024. L'augmentation est presque multipliée par trois.

Le Maire répond que l'important se rapporte à la somme globale et non au nombre d'emprunts.

Myriam MANNI souligne se référer à l'augmentation du taux.

Le Maire explique que Ferney-Voltaire a récupéré les emprunts du SIVOM négociés à des taux bien plus élevés, de l'ordre de 6 % à 8 % à l'époque. Cela pèse sur la Ville. Le point intéressant pour elle se rapporte à l'extinction de ces emprunts assez rapidement.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE rappelle que Ferney-Voltaire n'est pas une structure privée, la Ville n'investit donc pas pour que cela rapporte. Le budget affecté à la construction d'une école correspond à des fonds perdus. En plus d'emprunter pour construire un équipement, la Commune va aussi le financer. Les charges de fonctionnement vont donc augmenter. Le mode d'emprunt pour une structure publique diffère de celui d'une structure privée.

Le Maire ajoute que la construction d'une école correspond à un investissement pour le futur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la tenue du débat contradictoire sur les orientations générales du budget 2024, conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

6. Convention d'adhésion de la Ville de Thoiry à la carte Ferney Passion pour le Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Ferney-Voltaire pour l'année 2023-2024

Khadija UNAL explique que depuis 2018, Thoiry est la seule Ville qui a accepté d'adhérer à la carte Ferney Passion. Pour 2023-2024, cela concerne cinq élèves.

Christian LANDREAU sort de la salle et ne prend pas part au vote de ce point. Il sera donc considéré comme absent.

Vu l'avis favorable de la commission culture, vie associative et événementielle, sports et communication du 17 octobre 2023. Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ADOPTE par 26 voix pour la convention d'adhésion de la Ville de Thoiry à la carte Ferney Passion pour les élèves fréquentant le conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Ferney-Voltaire pour l'année 2023-2024.
- AUTORISE par 26 voix pour Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

7. Attribution de subvention exceptionnelle au Comité Laïcité République (CLR) pour l'organisation des journées de la laïcité les 24 et 25 novembre 2023

Khadija UNAL informe que cette année, le thème porte sur le sport. Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer vis-à-vis de l'octroi d'une subvention de 9 100 € au profit du Comité Laïcité République pour cette année.

Jean-Loup KASTLER demande si cette subvention concerne les événements de cette année.

Khadija UNAL acquiesce, elle permettra d'organiser les journées de la laïcité en novembre.

Jean-Loup KASTLER souligne que le sport était déjà la thématique de l'année passée.

Khadija UNAL acquiesce, la table ronde a été animée par Marie-George BUFFET.

Elle explique le programme durant ces deux journées :



- vendredi : intervention de Monsieur SEKSIG, l'ancien inspecteur de l'Éducation nationale, du président de l'association et de deux anciens professeurs ;
- vendredi soir au château : un débat relatif à la recherche en danger ;
- samedi :
 - o invitation des associations sportives de la Ville de Ferney-Voltaire pour signer la charte de la laïcité qui vient d'être élaborée ;
 - o table ronde ayant comme thème le sport et la laïcité ;
 - o intervention de Florence Bergeaud-Blackler pour son livre « *Frérisme et ses réseaux* ».

Toutes les associations sont des partenaires majeurs vis-à-vis de ces questions. Celles qui demandent l'aide de la Commune devront signer cette charte de la laïcité.

Vu l'avis favorable de la commission culture, vie associative et événementielle, sports et communication réunie le 17 octobre 2023. Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- OCTROIE par 26 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) une subvention de 9 100 euros au profit du Comité Laïcité République.

8. Attribution de subvention exceptionnelle à l'Amicale des Anciens Combattants d'AFN de Ferney-Voltaire et environs

Nadia CARR-SARDI informe que l'association des anciens combattants de Ferney-Voltaire est historique et dynamique dans la vie communale, avec la participation aux différents moments commémoratifs. Suite à un vieillissement de matériel, l'association souhaiterait acheter un nouveau drapeau pour la participation aux commémorations organisées à Ferney-Voltaire et dans les villes environnantes.

Dans le cadre de ce renouvellement, l'association de l'Amicale des anciens combattants d'Afrique du Nord de Ferney-Voltaire et environs a fait une demande de subvention exceptionnelle de 1 278 €, arrondie. Les sommes nécessaires au versement de cette subvention sont prévues au budget, au compte 6574 intitulé : « *subvention de fonctionnement aux associations et aux autres personnes de*

Christian LANDREAU sort de la salle et ne prend pas part au vote de ce point. Il sera donc considéré comme absent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- OCTROIE par 25 voix pour et 1 abstention (Rémi VINE-SPINELLI) une subvention de 1 278 euros à l'association de l'Amicale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord de Ferney-Voltaire et environs.

9. Versement de subventions dans le cadre de la politique de la ville

Pierre-Marie PHILIPPS informe que chaque année, le Conseil municipal choisit le montant des subventions à verser aux associations qui portent les projets de la politique de la ville.

De par la décision de l'État de sortir Ferney-Voltaire et Saint-Genis-Pouilly du dispositif de la politique de la ville, l'Agglomération recevra la notification stipulant que ces communes ne seront plus dotées de quartiers de politique de la ville à partir de 2024. La Ville doit néanmoins verser des subventions aux associations qui ont travaillé cette année et qui travaillent encore sur les projets portés et validés par le comité de pilotage du pays de Gex Agglomération.

Il précise que la politique de la ville menée par la Commune ne se résume pas seulement aux projets conduits par les associations, mais aussi :

- aux projets organisés par l'Espace de vie sociale, notamment le Bazar à surprises, la Chorale créative et la Découverte sportive pour tous. Cela représente une subvention de 16 330 €, incluant la participation de la Ville ;
- aux appels à projets portés par quatre organismes :
 - o au titre du développement économique et de l'emploi :
 - la Mission locale organise l'atelier « vers l'emploi et l'autonomie ». Ces projets existant depuis deux ans fonctionnent. La subvention demandée s'élève à 28 700 € ;
 - le projet d'inclusion professionnelle par la découverte des métiers de l'animation menée par le Greta. La subvention demandée s'élève à 9 060 € ;
 - o au titre du cadre de vie, l'Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance (ADSEA) mène des projets autour de chantiers éducatifs pour les jeunes déconnectés de l'emploi. La subvention demandée s'élève à 10 000 € ;
 - o au titre de la cohésion sociale, NPNS intervient en milieu scolaire vis-à-vis de l'égalité fille-garçon. La subvention demandée s'élève à 2 340 €.

La Commune doit donc se prononcer pour une subvention en faveur :

- de la Mission locale de 3 950 € ;
- du Greta de 1 000 € ;
- de l'ADSEA de 500 € ;
- de NPNS de 1 500 €.

Myriam MANNI fait remarquer que les trois premières entités demandent à la Commune des subventions plus petites que celles qu'elles ont obtenues par ailleurs. Myriam MANNI s'enquiert donc de la raison pour laquelle NPNS en demande le double.

Pierre-Marie PHILIPPS répond que cela dépend du mode de financement des actions par les différents partenaires. En exemple, le Département ou la CAF se positionne plus pour les actions envers la famille. L'État se positionne en faveur des actions liées au travail. Cela fausse donc complètement l'idée que la proportion de financement par financeur soit identique.

Le Maire ajoute que les subventions perçues par NPNS ont connu une baisse. À l'issue de la réunion durant laquelle Pierre-Marie PHILIPPS représentait Ferney-Voltaire, tandis que le Maire représentait

l'Agglomération, ce dernier a souhaité continuer à financer les actions de cette association. Ferney-Voltaire complète donc le montant des subventions manquantes.

Khadija UNAL sort de la salle et quitte la séance à 23h20.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ACCORDE par 24 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) les subventions proposées.
- AUTORISE par 24 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou un adjoint délégué, à signer tout document y afférent.

10. Proposition sur les dates d'ouvertures dominicales des commerces de détail de plus de 400 m² pour l'année 2024

Nadia CARR-SARDI indique que la loi n°2015-990 du 6 août 2015, dite la loi Macron, a instauré de nouvelles dispositions concernant l'ouverture dominicale des établissements de commerce de détail de plus de 400 m². Le nombre de dimanches ne peut excéder 12 par an et doit être arrêté avant le 31 décembre 2023 pour l'année 2024 par arrêté municipal. Les dates d'ouvertures dominicales sont arrêtées par l'EPCI après saisine des communes. Pour rappel, les commerces dits de bouche et certains commerces de détail non alimentaires ne sont pas soumis à la demande préalable ou à la restriction horaire. Leur ouverture est de droit.

Par délibération en date du 25 octobre 2023, la Communauté d'agglomération du pays de Gex a donné un avis conforme vis-à-vis des dates d'ouvertures dominicales des commerces de détail après saisine des communes membres, après consultation auprès des commerces présents dans la Commune.

Dorian LACOMBE sort de la salle et quitte la séance à 23h26.

Myriam MANNI informe du vote contre de son groupe, vu que la compensation pour le personnel n'est jamais équitable.

Monsieur Christian LANDREAU sort de la salle et ne prend pas part au vote de ce point. Il sera donc considéré comme absent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- EMET par 17 voix pour, 4 voix contre (Jean-Loup KASTLER, Myriam MANNI, Nicolas KRAUSZ et Etienne t'KINT de ROODENBEKE) et 2 abstentions (Rémi VINE-SPINELLI et Matthieu CLAVEL) un avis favorable sur les dates susmentionnées pour l'ouvertures dominicales et jours fériés 2024.
- AUTORISE par 17 voix pour, 4 voix contre (Jean-Loup KASTLER, Myriam MANNI, Nicolas KRAUSZ et Etienne t'KINT de ROODENBEKE) et 2 abstentions (Rémi VINE-SPINELLI et Matthieu CLAVEL) Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à prendre un arrêté municipal d'ouverture dominicale pour lesdites dates.

11. Création de toilettes publiques accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) – dépôt des déclarations préalables

Chun-Jy LY explique que l'idée consiste à autoriser le Maire à déposer une déclaration préalable en vue de la pose de nouvelles toilettes pour les personnes à mobilité réduite, au niveau des *parkings* du Bijou, du Centre ainsi que de la placette dite du Brévent.



Christian LANDREAU s'enquiert de l'appel d'offres.

Le Maire répond qu'il s'agit d'une autorisation, mais rien n'a encore été décidé. Aucun appel d'offres n'a été lancé.

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme, Environnement et Informatique réunie le 10 octobre 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE par 23 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU).

- AUTORISE par 23 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer et déposer les dossiers de déclarations préalables pour ces projets et tout document s'y rapportant.

12. Annonces du Maire :

- 16 novembre: jazz à Fort l'Écluse;
- 23 novembre: don de sang ;
- 24 et 25 novembre: les rencontres de la laïcité;
- 1^{er}, 2 et 3 décembre: le marché de Noël.

DECISIONS MUNICIPALES DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE 2023

PROTECTION FONCTIONNELLE AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE

Vu le courrier reçu en Mairie le 18 août 2023 de Monsieur Corentin MACARI demandant à la Commune de Ferney-Voltaire l'octroi de la protection fonctionnelle pour injure publique envers un fonctionnaire dépositaire de l'autorité.

Considérant que la Commune doit se prononcer sur la demande de protection fonctionnelle formulée par cet agent, suite aux injures et menaces de mort dont il a été victime alors qu'il s'apprêtait à verbaliser un véhicule stationné sur une place de livraison le 26 mai 2023 à 11 h 00, rue de Versoix à Ferney-Voltaire.

Considérant qu'au regard des faits, l'agent n'a pas commis de faute personnelle pouvant remettre en cause son droit à bénéficier de la protection fonctionnelle.

La Commune accorde à Monsieur Corentin MACARI, agent de surveillance de la voie publique, la protection fonctionnelle liée à sa fonction suite à la violence volontaire à un agent dépositaire de l'autorité publique dans l'exercice de ses fonctions. Elle prend en charge les honoraires de l'avocat du bénéficiaire de la protection fonctionnelle.

**ACTE MODIFICATIF N° 1 AU MARCHÉ NÉGOCIÉ SANS MISE EN CONCURRENCE N° 2023SC4
PORTANT SUR LA FOURNITURE DE REPAS EN RESTAURATION COLLECTIVE SCOLAIRE**

Vu la décision 2023-032 du 3 mai 2023 attribuant le marché négocié sans mise en concurrence à la société BRIDON GASTRONOMIE sise 3, rue Guichenon à Bourg-en-Bresse (01000) sur la fourniture de repas en restauration collective scolaire.

Considérant la volonté de la Ville de disposer de goûters pour les centres de loisirs, pendant et hors périodes scolaires.

La Commune décide d'intégrer à ce contrat la fourniture de goûters constitués de deux éléments pour un prix unitaire de 1,16 € HT. Les autres clauses du marché restent inchangées.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC UNIPOKE SARL OCTOBRE – NOVEMBRE 2023

Considérant l'appel à candidatures effectué pour l'installation à l'année d'un commerce type *Food trucks* sur le *parking* de Collex.

Considérant l'offre de la SARL UNIPOKE représentée par Messieurs Mathieu MONTABONNET et Antoine SAMUEL.

Considérant que le prestataire souhaite prolonger son expérimentation auprès des consommateurs avant de pérenniser sa présence.

La Commune décide de prolonger le droit d'occupation du domaine public de la SARL UNIPOKE, sis 61, rue de Lyon, 75012 Paris le droit de stationner une remorque mobile de restauration immatriculée BL 684 BP sur le *parking* de Collex. Après un mois expérimental, l'occupation est accordée une nouvelle fois pour deux mois à compter du jeudi 5 octobre jusqu'au vendredi 1^{er} décembre 2023 inclus. Cette vente au comptoir s'effectue le jeudi et le vendredi midi de 11 h 00 à 14 h 00. La présente occupation du domaine public donne lieu au paiement d'un droit de place. Il sera demandé une redevance de 20 € par jour de présence, frais de fluide compris.

**MAPA N° 2023ST5 : LOT 1 – DÉCLARATION SANS SUITE MAINTENANCE DES SYSTÈMES D'ALARME
INCENDIE LOT 2 – ATTRIBUTION DE LA MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE DÉSENFUMAGE**

Vu le marché à procédure adaptée n° 2023ST5 passé en application de l'article L. 2123-1 du Code de la commande publique portant sur la maintenance préventive et corrective des systèmes d'alarmes incendie (lot 1) et systèmes de désenfumage (lot 2) publié le 13 juin 2023 pour une remise des offres le 13 juillet 2023.

Considérant le besoin de la Ville de disposer d'un contrat de maintenance des installations des systèmes d'alarmes incendie (lot 1) et systèmes de désenfumage (lot 2).

Considérant qu'aucune offre n'a été reçue pour le lot 1 portant sur la maintenance incendie et qu'une seule a été reçue pour la maintenance des systèmes de désenfumage.

Considérant l'offre de la société KINGSPAN LIGHT AIR pour le lot 2.



La Commune déclare infructueux le lot 1 portant sur la maintenance des systèmes incendie et de relancer une procédure. Elle attribue le lot 2, pour une durée de trois ans, à la société KINGSPAN LIGHT AIR, sise 3A, rue Nicéphore Niépce 69800 Saint-Priest pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT.

RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT DE MANDAT AVEC L'AGENCE GALERIE IMMOBILIÈRE POUR L'IMMEUBLE DU 8, RUE DE MEYRIN SITUE SUR FERNEY-VOLTAIRE

Vu la convention de portage foncier passée avec l'Établissement public foncier local de l'Ain en date du 26 octobre 2022 passé pour l'acquisition de l'immeuble du 8, rue de Meyrin 01210 Ferney-Voltaire.

Vu le contrat de mandat n° 1342023 passé le 19 janvier 2023 et la proposition de renouvellement d'un an telle que reprise dans le contrat n° 149 2023 proposé par la SARL la galerie immobilière sise 13 B, chemin du Levant 01210 Ferney-Voltaire.

Considérant que cette agence immobilière gère actuellement ce bien.

La Commune décide de renouveler le contrat de mandat avec la galerie immobilière afin d'assurer une continuité de gestion. Le mandataire percevra 6 % du montant hors taxe des loyers perçus et applique un taux horaire de 55 € TTC pour tous les actes de gestion complémentaires.

CONTRAT DE MAINTENANCE DES SYSTÈMES D'ALARMES INCENDIE PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ COOPER SÉCURITÉ

Vu la décision municipale de déclarer le lot 1 du marché à procédure adaptée n° 2023ST5 portant sur la maintenance préventive et corrective des systèmes d'alarmes incendie infructueux.

Considérant le besoin de la Ville de disposer d'un contrat de maintenance des installations des systèmes d'alarmes incendie.

Considérant les devis demandés et l'offre de la société Cooper Sécurité SAS sise rue Beethoven, BP 10184 F-63204 Riom.

La Commune décide d'attribuer la maintenance préventive et corrective des installations d'alarmes incendie des bâtiments de la Ville de Ferney-Voltaire à la société Cooper Sécurité SAS sise rue Beethoven, BP 10184 F-63204 Riom. Ce contrat est conclu pour une durée de 12 mois pour un montant de 4 924,80 € TTC.

MAPA 2023C10 – LOCATION DE CHALETS ET PRESTATIONS ASSOCIÉES POUR LE MARCHÉ DE NOËL 2023 DÉCLARATIONS SANS SUITE

Considérant le besoin pour la Ville de disposer de chalets pour l'organisation du marché de Noël 2023.

Considérant l'accord-cadre à bons de commande n° 2023 C10 portant sur de la location de chalets et prestations associées (transport, montage, démontage) lancé le 12 août 2023 avec réception des offres pour le 5 septembre 2023.

Considérant que seule la société CPL Chalets événementiels sise 25, route d'Auvours 72470 Champagné a déposé une offre sur la plateforme dématérialisée dans les délais.

Considérant que cette offre, à qualité équivalente, est supérieure à l'offre reçue papier et aux prix proposés par le prestataire.

La Commune déclare la procédure sans suite et relancera une consultation pour les années futures.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION POP'HARPE

Considérant l'intérêt pédagogique d'accueillir au Conservatoire un stage de fabrication de harpes animé par Pop'Harpe association avec pour objet de promouvoir un rapport à la musique fondé sur la simplicité, l'expérimentation, l'échange et la création.

Considérant que le stage est ouvert à l'ensemble de la population du territoire et qu'il convient de faciliter l'inscription des élèves et professeurs du Conservatoire au moyen d'un coût amoindri.

La Commune accepte :

- de signer la convention de partenariat présentée par l'association Pop'Harpe pour l'accueil d'un stage les 20 et 21 janvier 2024 ;
- de prendre en charge les frais de transport s'élevant à 700 € ;
- de prendre en charge une partie du coût de l'inscription pour les élèves du Conservatoire à hauteur de 200 € par élève inscrit ;
- de prendre en charge une partie du coût pour les professeurs du Conservatoire à hauteur de 200 € par professeur inscrit.

TARIFICATION LIGNES DE NAGE PAYS DE GEX NATATION

Vu la décision municipale n° 18/2021 du 7 juin 2023 fixant les tarifs applicables au Centre nautique.

Considérant la demande annuelle d'heures/lignes de nage du club Pays de Gex Natation, de septembre à juin pour l'entraînement de ses adhérents des groupes « maîtres », compétition et triathlon.

La Commune accepte :

- de mettre à disposition gracieusement les installations du Centre nautique à hauteur de 2 000 heures/ligne de nage, compétitions comprises ;
- d'appliquer un tarif de 15 € de l'heure/ligne de nage au-delà de 2 000 heures.

CONTRAT DE LOCATION À TITRE PRÉCAIRE LA POTERIE – VERGER

Considérant l'intérêt et la nécessité, pour la collectivité, de soutenir le recrutement de personnels de santé pour éviter que le territoire gessien ne devienne une zone sous-médicalisée.

Considérant la nécessité d'attirer des internes et des externes de la Faculté de médecine ainsi que du personnel infirmier dans le cadre de remplacements.

Considérant que le coût du logement dans le Pays de Gex, au regard du faible niveau de rémunération et d'indemnisation des internes et des externes ainsi que du personnel infirmier, représente un réel frein à leur venue dans le cadre de leurs stages ou des remplacements qu'ils ont à effectuer.

Considérant que la Ville dispose d'un appartement disponible sis dans le bâtiment de la Poterie et qu'il y a un intérêt général à minorer fortement les loyers appliqués aux personnels susmentionnés.

Considérant la demande de Monsieur Alexandre VERGER, stagiaire en médecine générale, au Cabinet des Docteurs GUÉRIN et LYONNET à Ferney-Voltaire et NICOL à Divonne-les-Bains.

La Commune accepte de louer à Monsieur Alexandre Verger, un appartement en colocation situé à Ferney-Voltaire (01210), 42, chemin de la Poterie. Le présent contrat de location est conclu avec le locataire à compter du 1^{er} novembre 2023 jusqu'au 30 avril 2023. Il pourra être renouvelé par tacite reconduction expresse. Le contrat de location est consenti et accepté aux conditions suivantes : le loyer est fixé à 50,00 € et sera payable mensuellement et d'avance le 5 de chaque mois au domicile du bailleur ou de son mandataire.

CONTRAT DE LOCATION À TITRE PRÉCAIRE LA POTERIE - WISSE

Considérant l'intérêt et la nécessité, pour la collectivité, de soutenir le recrutement de personnels de santé pour éviter que le territoire gessien ne devienne une zone sous-médicalisée.

Considérant la nécessité d'attirer des internes et des externes de la Faculté de médecine ainsi que du personnel infirmier dans le cadre de remplacements.

Considérant que le coût du logement dans le Pays de Gex, au regard du faible niveau de rémunération et d'indemnisation des internes et des externes ainsi que du personnel infirmier, représente un réel frein à leur venue dans le cadre de leurs stages ou des remplacements qu'ils ont à effectuer.

Considérant que la Ville dispose d'un appartement disponible sis dans le bâtiment de la Poterie et qu'il y a un intérêt général à minorer fortement les loyers appliqués aux personnels susmentionnés.

Considérant la demande de Monsieur Romain WISSE, stagiaire en médecine générale, au Cabinet des Docteurs HUMBERCLAUDE, MILLET ET VANDERHAUTE.

La Commune accepte de louer à Monsieur Romain WISSE, un appartement en colocation situé à Ferney-Voltaire (01210), 42, chemin de la Poterie. Le présent contrat de location est conclu avec le locataire à compter du 1^{er} novembre 2023 jusqu'au 30 avril 2023. Il pourra être renouvelé par tacite reconduction expresse. Le contrat de location est consenti et accepté aux conditions suivantes : le loyer est fixé à 50,00 € et sera payable mensuellement et d'avance le 5 de chaque mois au domicile du bailleur ou de son mandataire.

CONTRAT DE LOCATION À TITRE PRÉCAIRE LA POTERIE - ROYER

Considérant l'intérêt et la nécessité, pour la collectivité, de soutenir le recrutement de personnels de santé pour éviter que le territoire gessien ne devienne une zone sous-médicalisée.

Considérant la nécessité d'attirer des internes et des externes de la Faculté de médecine ainsi que du personnel infirmier dans le cadre de remplacements.

Considérant que le coût du logement dans le Pays de Gex, au regard du faible niveau de rémunération et d'indemnisation des internes et des externes ainsi que du personnel infirmier, représente un réel frein à leur venue dans le cadre de leurs stages ou des remplacements qu'ils ont à effectuer.

Considérant que la Ville dispose d'un appartement disponible sis dans le bâtiment de la Poterie et qu'il y a un intérêt général à minorer fortement les loyers appliqués aux personnels susmentionnés.

Considérant la demande de Madame Marine Royer, stagiaire en médecine générale, au Cabinet des Docteurs VANDENHAUTE à Ferney-Voltaire et NICOL et Igo KEMENES à Divonne-les-Bains.

La Commune accepte de louer à Madame Marine ROYER, un appartement en colocation situé à Ferney-Voltaire (01210), 42, chemin de la Poterie. Le présent contrat de location est conclu avec le locataire à compter du 6 novembre 2023 jusqu'au 30 avril 2023. Il pourra être renouvelé par tacite reconduction expresse. Le contrat de location est consenti et accepté aux conditions suivantes : le loyer est fixé à 50,00 € et sera payable mensuellement et d'avance le 5 de chaque mois au domicile du bailleur ou de son mandataire.

Prochaine séance du conseil municipal : mardi 12 décembre 2023.

La séance est levée à 23h40.
